

La BCV veille à fournir à ses clients et aux investisseurs une information financière transparente et de qualité en appliquant les meilleures pratiques de publication en la matière.

Sommaire

Commentaires des comptes du Groupe	52	14. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	90
Comptes du Groupe	57	14.1 Instruments financiers dérivés ouverts	90
1. Bilan consolidé	57	15. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé	91
2. Opérations hors bilan	58	15.1 Produits d'intérêts	91
3. Avoirs administrés (masse sous gestion)	58	15.2 Charges d'intérêts	91
4. Compte de résultat consolidé	59	15.3 Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	91
5. Tableau de financement consolidé	60	15.4 Commissions sur les autres prestations de service	91
6. Justification des capitaux propres	61	15.5 Résultat des opérations de négoce	92
7. Commentaires relatifs à l'activité et effectif	62	15.6 Charges de personnel	92
8. Événements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture	62	15.7 Autres charges d'exploitation	92
9. Principes d'établissement des comptes consolidés	63	15.8 Amortissements sur l'actif immobilisé	92
10. Principes d'évaluation et de gestion des risques	69	15.9 Correctifs de valeurs, provisions et pertes	93
11. Périmètre de consolidation	73	15.10 Produits extraordinaires	93
12. Autres participations	74	15.11 Charges extraordinaires	93
13. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé	75	15.12 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire	93
13.1 Créances résultant de papiers monétaires	75	16. Autres informations	94
13.2 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan	75	16.1 Etat des fonds propres réglementaires	94
13.3 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce, Immobilisations financières et participations	76	16.2 Informations par secteur d'activité	95
13.4 Actif immobilisé	76	16.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans	98
13.5 Autres actifs et autres passifs	77	16.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans	99
13.6.1 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements	77	17. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés	100
13.6.2 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres	77	Comptes de la Maison mère	102
13.7 Propres institutions de prévoyance professionnelle	78	1. Bilan	102
13.8 Obligations de caisse par taux et par échéance	79	2. Compte de résultat	103
13.9 Emprunts à long terme	80	3. Opérations hors bilan	104
13.10 Correctifs de valeurs et provisions, Réserves pour risques bancaires généraux	81	4. Commentaires et principes des comptes de la Maison mère	104
13.11 Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers	82	5. Informations et notes se rapportant au bilan	105
13.12 Rémunérations et crédits accordés aux organes	82	6. Informations et notes se rapportant au compte de résultat	109
13.13 Créances et engagements envers les sociétés liées	87	7. Répartition du bénéfice: proposition du Conseil d'administration	110
13.14 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger	88	8. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	111
13.15 Répartition des actifs par pays / groupes de pays	88		
13.16 Répartition du bilan par monnaie	89		

Commentaires des comptes du Groupe

Hausse importante des volumes d'affaires avec la clientèle

1. Actif

Le total de l'actif, en légère hausse de CHF 495 millions (ou 1%) par rapport au 31 décembre 2008, se monte à CHF 35,7 milliards.

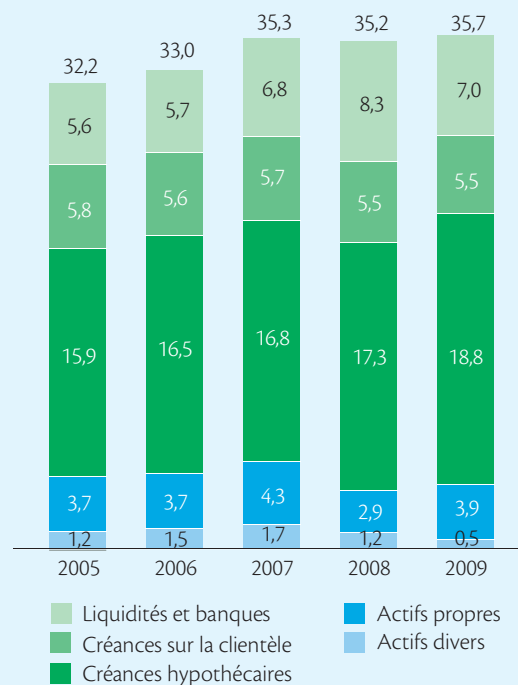
Les créances sur les banques se réduisent de CHF 2247 millions à CHF 5,5 milliards; une grande partie de ces fonds ont été déposés auprès de la BNS, augmentant ainsi les liquidités de CHF 859 millions, ou placés en immobilisations financières sous forme d'obligations de première qualité (+CHF 1318 millions à CHF 2,9 milliards), reflétant la politique de prudence en matière de placement des liquidités (réduction des risques sur les contreparties bancaires).

Les avances à la clientèle sont en hausse de CHF 1478 millions (+6%) à CHF 24,3 milliards: forte augmentation des volumes d'affaires hypothécaires de CHF 1487 millions ou 9% à CHF 18,8 milliards et stabilité des autres crédits à CHF 5,5 milliards.

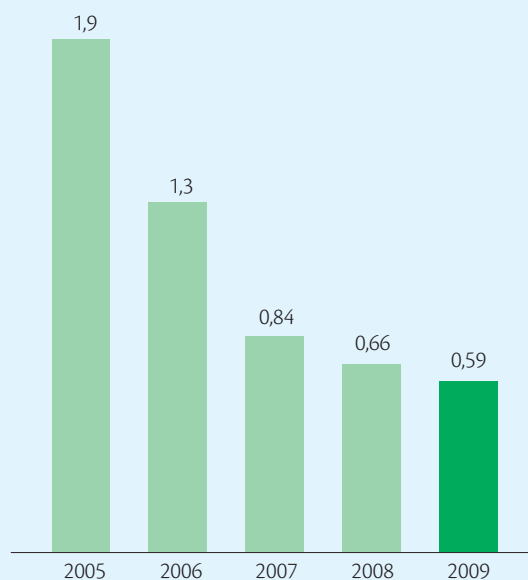
Les portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce sont en baisse à CHF 0,4 milliard (-35%), suivant en cela la stratégie de réduction des activités de négoce pour compte propre décidée par la Banque qui a opéré, à fin 2009 comme annoncé, sa sortie complète de l'activité dérivés actions.

La réduction de CHF 664 millions à CHF 0,3 milliard des autres actifs est due pour l'essentiel au recul des valeurs de remplacement positives, qui fait suite à la sortie de l'activité dérivés actions.

Actifs – en milliards de CHF



Crédits compromis – en milliards de CHF



2. Passif - fonds étrangers

Au passif, les fonds étrangers sont en augmentation de CHF 450 millions à CHF 32,5 milliards par rapport au 31 décembre 2008.

Les engagements envers les banques sont en diminution de CHF 270 millions à CHF 2,1 milliards.

Les dépôts de la clientèle augmentent fortement de CHF 1701 millions ou 8% à CHF 23,9 milliards. Les engagements sous forme d'épargne sont en hausse de CHF 1303 millions (+15%) à CHF 9,8 milliards et les autres engagements s'accroissent de CHF 502 millions (+4%) à CHF 13,6 milliards. Les obligations de caisse sont en diminution de CHF 103 millions ou 17% à CHF 0,5 milliard.

Les emprunts à long terme baissent de CHF 318 millions (-5%) à CHF 5,6 milliards. Cette réduction provient de la diminution nette des engagements auprès de la Centrale de lettres de gage pour CHF 26 millions ainsi que du remboursement d'un emprunt obligataire et du recul des emprunts produits structurés pour un total de CHF 292 millions.

A l'instar des autres actifs, les autres passifs diminuent de CHF 539 millions (-57%) à CHF 0,4 milliard.

Les correctifs de valeurs et provisions poursuivent leur régression en baissant de CHF 96 millions ou 24% à CHF 0,3 milliard.

3. Passif - fonds propres

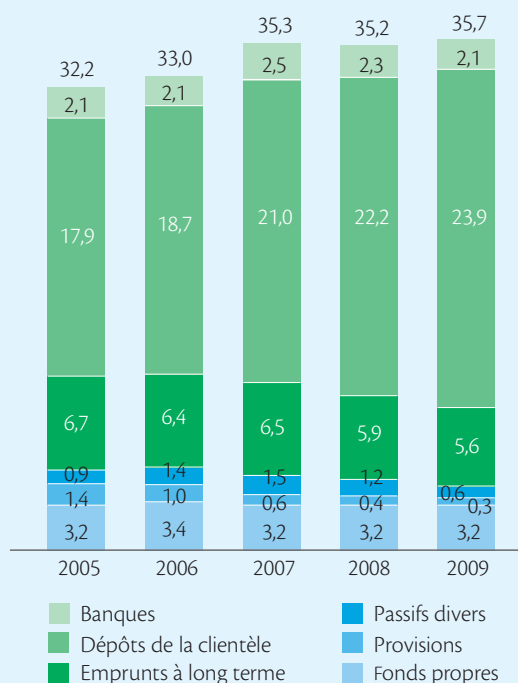
Les fonds propres totaux augmentent de CHF 45 millions à CHF 3,2 milliards. Le bénéfice net de l'exercice sous revue, de CHF 301 millions, compense la réduction du nominal du capital social de CHF 86 millions et le versement du dividende de la Maison mère de CHF 172 millions.

Taux de couverture FINMA / BRI

Par rapport au minimum légal, le surplus de couverture de fonds propres à la fin de l'année est de CHF 1,3 milliard, correspondant à un taux de couverture FINMA de 176%. Le ratio FINMA Tier 1 est de 14,1%; plus utilisé, le ratio BRI Tier 1 est de 17,8%.

Voir note sous Autres informations, chiffre 16.1 ci-après.

Passifs – en milliards de CHF



Fonds propres - taux de couverture en %



Forte augmentation de la masse sous gestion et apport de CHF 3,1 milliards de nouveaux fonds

4. Masse sous gestion (avoirs administrés)

La masse sous gestion du Groupe progresse de CHF 9,4 milliards à CHF 76,2 milliards (+14%). De manière réjouissante, les apports nets de nouveaux fonds s'inscrivent à CHF 3,1 milliards.

Compte de résultat: très bons résultats avec une hausse du bénéfice brut de 11%

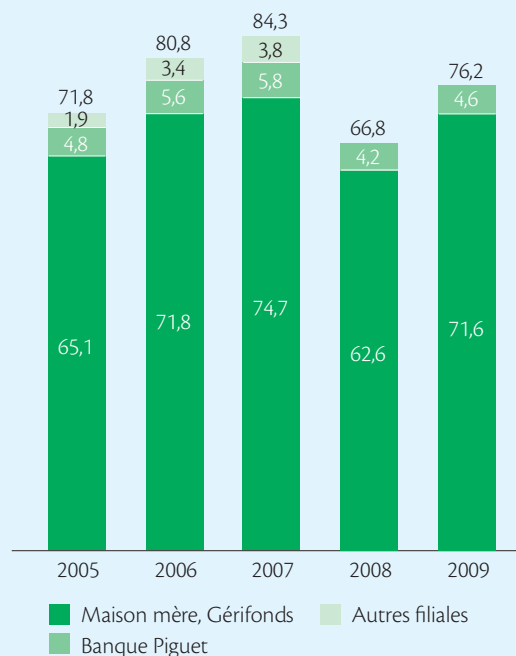
5. Revenus

Les revenus du Groupe BCV sont en augmentation notable de 5% à CHF 975,6 millions.

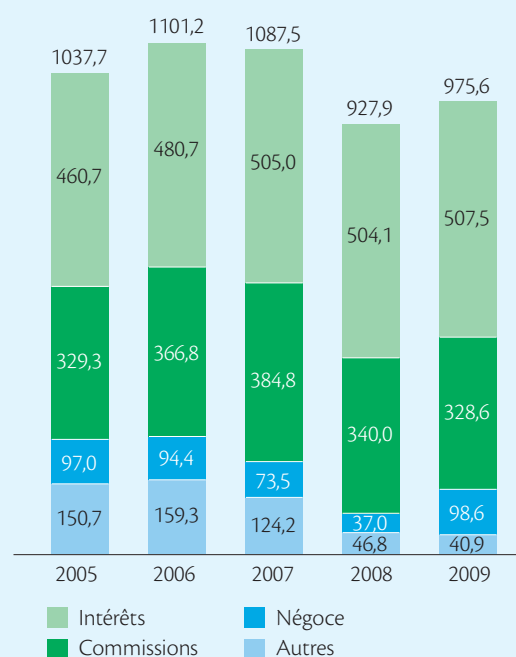
L'évolution des sources de revenus se présente comme suit:

- Le résultat des opérations d'intérêts est en légère augmentation de CHF 3,4 millions ou 1% à CHF 507,5 millions contre CHF 504,1 millions en 2008. Cette relative stabilité a été obtenue grâce à une augmentation des volumes d'affaires avec la clientèle alors que le taux de marge à 1,45% est en retrait de 6 points de base par rapport à 2008 (1,51%), conséquence de la gestion prudente de la liquidité.
- Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service ne recule que faiblement à CHF 328,6 millions (-3%). Cette bonne tenue s'explique par la hausse des commissions de crédit (+14%) liée à l'augmentation des volumes d'affaires alors que, par ailleurs, les commissions liées à l'activité de gestion de fortune se réduisent de 7% sous l'influence des marchés boursiers.

Masse sous gestion – en milliards de CHF



Revenus – en millions de CHF



- Le résultat des opérations de négoce se redresse fortement par rapport à la contre-performance de 2008 en s'établissant à CHF 98,6 millions alors même que le profil de risque a été réduit. L'excellent résultat des opérations sur devises générées par la clientèle contribue significativement à cette progression.
- La diminution des autres résultats ordinaires à CHF 40,9 millions (-13%) s'explique par la réduction des ventes d'immobilisations financières, qui étaient très élevées les années précédentes du fait de la stratégie de recentrage poursuivie par le Groupe.

6. Charges d'exploitation

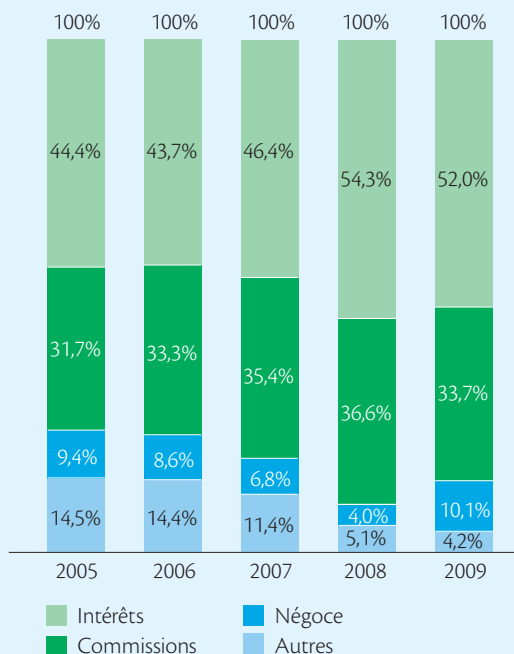
Le total des charges d'exploitation s'inscrit à CHF 505,6 millions contre CHF 504,6 millions une année auparavant. Cette légère hausse de CHF 1,0 million provient de l'augmentation des charges de personnel pour CHF 6,1 millions, compensée par la baisse des autres charges d'exploitation pour CHF 5,1 millions.

7. Bénéfice brut

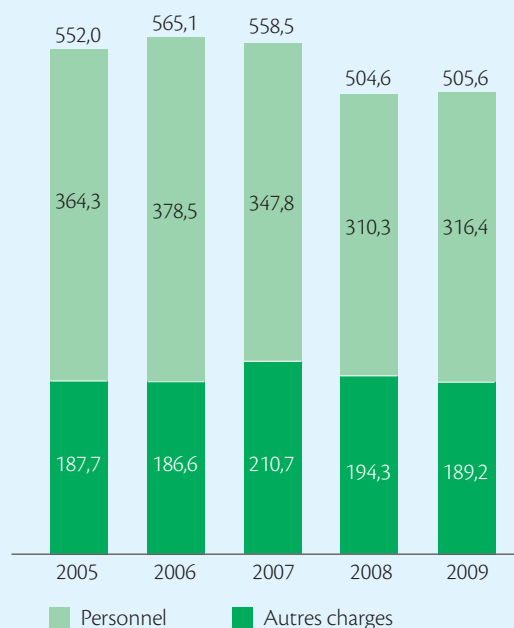
Conséquence de la hausse des revenus et de la maîtrise des coûts, le bénéfice brut augmente sensiblement de 11% à CHF 470,0 millions.

Le ratio charges/produits, comparant les charges d'exploitation et les amortissements au total des produits, s'améliore, passant de 63% à 60%.

Revenus – répartition en %



Charges d'exploitation – en millions de CHF



8. Bénéfice net

Pour l'exercice 2009, le bénéfice net total (y compris la part des minoritaires) est en diminution de CHF 56,3 millions ou 16% à CHF 301,4 millions contre CHF 357,7 millions en 2008.

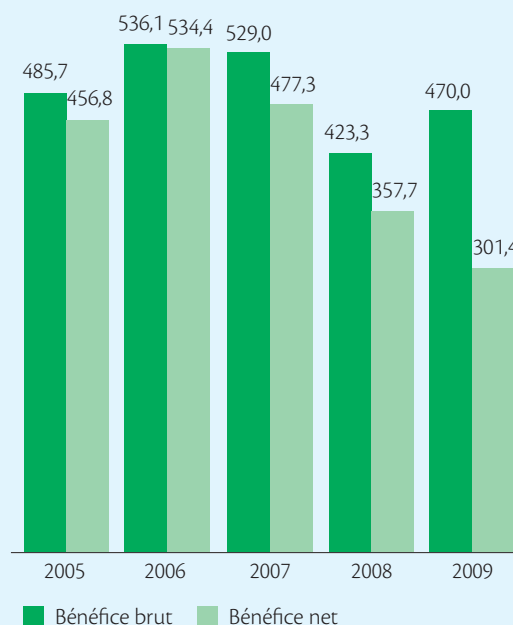
Les amortissements sur l'actif immobilisé se situent à CHF 79,0 millions contre CHF 76,8 millions, soit une faible hausse de 3%.

Le nouveau besoin net en provisions reste modéré et confirme ainsi la bonne résistance du portefeuille de crédits dans un environnement difficile. Les correctifs de valeurs, provisions et pertes s'établissent par conséquent à CHF 18,0 millions (+12%).

Comme attendu, les produits extraordinaires se sont réduits de manière significative: CHF 16,9 millions par rapport à CHF 129,5 millions (-87%) en 2008. C'est essentiellement cette réduction qui explique la baisse du bénéfice net; l'écart entre les bénéfices brut et net, particulièrement faible les années précédentes, se normalise ainsi.

La charge fiscale représente une somme de CHF 88,2 millions contre CHF 101,4 millions en 2008.

Résultats brut et net – en millions de CHF



Comptes du Groupe

1. Bilan consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08	Variation	
				absolue	en %
Liquidités	13.11	1 404.4	545.7	858.7	157
Créances résultant de papiers monétaires	13.1/13.11	87.7	95.2	-7.5	-8
Créances sur les banques	13.11	5 468.6	7 715.5	-2 246.9	-29
Créances sur la clientèle	13.2/13.11	5 541.6	5 550.5	-8.9	-0
Créances hypothécaires	13.2/13.11	18 770.2	17 283.0	1 487.2	9
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	13.3/13.11	397.2	607.0	-209.8	-35
Immobilisations financières	13.3/13.11	2 870.3	1 552.0	1 318.3	85
Participations non consolidées	13.3/13.4	80.8	81.8	-1.0	-1
Immobilisations corporelles	13.4	597.3	607.2	-9.9	-2
Valeurs immatérielles	13.4	4.6	5.5	-0.9	-16
Comptes de régularisation		219.5	240.3	-20.8	-9
Autres actifs	13.5	290.8	954.8	-664.0	-70
Actifs	13.6/13.14/13.15/13.16	35 733.0	35 238.5	494.5	1
Total des créances de rang subordonné		3.7	5.8	-2.1	-36
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		28.7	41.0	-12.3	-30
<i>dont total des créances sur le canton de Vaud</i>		2.0	9.2	-7.2	-78
Engagements résultant de papiers monétaires	13.11	3.7	0.4	3.3	825
Engagements envers les banques	13.11	2 064.8	2 335.1	-270.3	-12
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	13.11	9 841.8	8 539.1	1 302.7	15
Autres engagements envers la clientèle	13.11	13 563.5	13 062.0	501.5	4
Obligations de caisse	13.8/13.11	506.8	609.8	-103.0	-17
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts	13.9/13.11	5 605.1	5 923.4	-318.3	-5
Comptes de régularisation		225.5	257.3	-31.8	-12
Autres passifs	13.5	402.7	941.4	-538.7	-57
Correctifs de valeurs et provisions	13.2/13.10	297.3	393.1	-95.8	-24
Fonds étrangers	13.7	32 511.2	32 061.6	449.6	1
Réserves pour risques bancaires généraux	13.10	704.0	704.0	0	0
Capital social		172.1	258.2	-86.1	-33
Réserves issues du capital		356.9	354.7	2.2	1
Propres titres de participation		-7.2	-7.3	0.1	1
Réserves issues du bénéfice		1 681.0	1 497.0	184.0	12
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres		13.6	12.6	1.0	8
Bénéfice net total		301.4	357.7	-56.3	-16
<i>dont part des intérêts minoritaires au bénéfice</i>		0.8	1.4	-0.6	-43
Fonds propres		3 221.8	3 176.9	44.9	1
Passifs	13.14/13.16	35 733.0	35 238.5	494.5	1
Total des engagements de rang subordonné		121.0	132.3	-11.3	-9
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		1 646.3	1 239.1	407.2	33
<i>dont total des engagements envers le canton de Vaud</i>		1 595.3	950.2	645.1	68

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 75 à 89.

2. Opérations hors bilan (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08	absolue	Variation en %
Garanties irrévocables et similaires		761.6	775.4	- 13.8	- 2
Autres prestations de garanties		554.5	455.7	98.8	22
Engagements conditionnels	13.2	1 316.1	1 231.1	85.0	7
Engagements irrévocables	13.2	802.3	726.2	76.1	10
<i>dont l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts</i>		148.9	153.0	- 4.1	- 3
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	13.2	97.7	100.1	- 2.4	- 2
Engagements résultant de paiements différés		82.7	54.6	28.1	51
Crédits par engagement	13.2	82.7	54.6	28.1	51
Instruments financiers dérivés					
Valeurs de remplacement positives brutes	13.5/14.1	350.9	3 254.6	- 2 903.7	- 89
Valeurs de remplacement négatives brutes	13.5/14.1	324.3	3 096.3	- 2 772.0	- 90
Montants du sous-jacent	14.1	26 614.2	61 980.5	- 35 366.3	- 57
Placements fiduciaires		856.5	1 385.6	- 529.1	- 38
Prêts fiduciaires et autres opérations financières fiduciaires		0	7.3	- 7.3	- 100
Opérations fiduciaires		856.5	1 392.9	- 536.4	- 39

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 75 à 90.

3. Avoirs administrés (masse sous gestion) (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08	absolue	Variation en %
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	20 908	16 979	3 929	23
Avoirs sous mandats de gestion	9 707	8 763	944	11
Autres avoirs administrés	45 594	41 024	4 570	11
Total des avoirs administrés (y compris prises en compte doubles)	76 209	66 766	9 443	14
<i>dont prises en compte doubles</i>	7 361	6 948	413	6
Apports / retraits nets d'argent frais (y compris prises en compte doubles)	3 090	354	2 736	773

La définition des avoirs administrés et des apports / retraits d'argent frais figure dans les Principes d'établissement des comptes consolidés, chiffre 9.9.

4. Compte de résultat consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2009	2008	absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		783.3	1 023.2	- 239.9	- 23
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		51.2	43.1	8.1	19
Charges d'intérêts		- 327.0	- 562.2	- 235.2	- 42
Résultat des opérations d'intérêts	15.1/15.2/15.12	507.5	504.1	3.4	1
Produit des commissions sur les opérations de crédit ²⁾		58.9	51.5	7.4	14
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		276.6	298.9	- 22.3	- 7
Produit des commissions sur les autres prestations de service ²⁾		64.6	62.4	2.2	4
Charges de commissions		- 71.5	- 72.8	- 1.3	- 2
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	15.3/15.4/15.12	328.6	340.0	- 11.4	- 3
Résultat des opérations de négoce	15.5	98.6	37.0	61.6	166
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		14.9	24.9	- 10.0	- 40
Produit total des participations		7.8	5.0	2.8	56
<i>dont autres participations non consolidées</i>		7.8	5.0	2.8	56
Résultat des immeubles		11.2	12.5	- 1.3	- 10
Autres produits ordinaires		11.9	12.2	- 0.3	- 2
Autres charges ordinaires		- 4.9	- 7.8	- 2.9	- 37
Autres résultats ordinaires		40.9	46.8	- 5.9	- 13
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		975.6	927.9	47.7	5
Charges de personnel	15.6/15.12	- 316.4	- 310.3	6.1	2
Autres charges d'exploitation	15.7/15.12	- 189.2	- 194.3	- 5.1	- 3
Charges d'exploitation		- 505.6	- 504.6	1.0	0
Bénéfice brut		470.0	423.3	46.7	11
Amortissements sur l'actif immobilisé	13.4/15.8	- 79.0	- 76.8	2.2	3
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	13.10/15.9	- 18.0	- 16.1	1.9	12
Résultat intermédiaire		373.0	330.4	42.6	13
Produits extraordinaires	13.10/15.10	16.9	129.5	- 112.6	- 87
Charges extraordinaires	15.11	- 0.3	- 0.8	- 0.5	- 63
Impôts		- 88.2	- 101.4	- 13.2	- 13
Bénéfice net total		301.4	357.7	- 56.3	- 16
Intérêts minoritaires		- 0.8	- 1.4	- 0.6	- 43
Bénéfice net, part du Groupe		300.6	356.3	- 55.7	- 16

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 75 à 93.

²⁾ A des fins de comparaison, les chiffres 2008 ont été ajustés suite au reclassement de certaines commissions.

5. Tableau de financement consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2009		2008	
		Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Résultat de l'exercice		301.4		357.7	
Amortissements sur l'actif immobilisé	15.8	79.0		76.8	
Correctifs de valeurs et provisions	13.10	89.6	66.7	94.7	137.0
Comptes de régularisation actifs et passifs		20.8	31.8	32.2	111.2
Résultats (y c. mises en équivalence, ventes d'immobilisations)			1.7	1.7	
Dividende de l'exercice précédent			172.5		121.4
		490.8	272.7	563.1	369.6
Flux de fonds net du résultat opérationnel		218.1	0	193.5	0
Capital social			86.1		279.7
Propres titres de participation		27.6	25.3	12.4	10.2
Modification périmètre, variation minoritaires, écart de conversion			0.2		7.0
		27.6	111.6	12.4	296.9
Flux de fonds net des capitaux propres		0	84.0	0	284.5
Participations	13.4	2.1	2.4		
Immeubles	13.4	4.3	3.8	9.8	5.4
Autres immobilisations corporelles	13.4		12.0	0.1	10.8
Programmes informatiques	13.4		53.7		43.7
Goodwill	13.4			5.3	
		6.4	71.9	15.2	59.9
Flux de fonds net de l'actif immobilisé		0	65.5	0	44.7
Flux de fonds de l'activité bancaire					
Engagements envers les banques			25.0		
Engagements envers la clientèle			59.8		106.3
Obligations de caisse		75.1	178.1	318.4	113.3
Emprunts à long terme	13.9	1 725.3	2 043.6	1 493.6	2 103.4
Fonds d'épargne et de placement		1 302.7		419.0	
Autres engagements			538.7		264.0
Créances sur les banques			8.4		30.3
Créances sur la clientèle			89.0	10.6	
Créances hypothécaires			1 487.2		494.8
Utilisations conformes au but des provisions	13.10		118.1		136.7
Immobilisations financières			1 318.9	38.7	
Autres créances		664.0		449.5	
Opérations à moyen et long termes (> 1 an)		3 767.1	5 866.8	2 729.8	3 248.8
Engagements résultant de papiers monétaires		3.3			4.6
Engagements envers les banques			245.3		137.2
Engagements envers la clientèle		561.3		736.2	
Créances résultant de papiers monétaires		7.5		4.9	
Créances sur les banques		2 255.3			1 321.0
Créances sur la clientèle		97.9		130.0	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		209.8		1 439.0	
Opérations à court terme		3 135.1	245.3	2 310.1	1 462.8
Liquidités			858.7		192.6
		6 902.2	6 970.8	5 039.9	4 904.2
Flux de fonds net de l'activité bancaire		0	68.6	135.7	0
		218.1	218.1	329.2	329.2

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 75 à 93.

6. Justification des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital social	Réserves issues du capital	Propres titres de participation	Réserves issues du bénéfice ¹⁾	Ecart de conversion	Réserves pour risques bancaires généraux	Fonds propres, part du Groupe	Fonds propres, part des minoritaires	Total des fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2008	537.9	352.8	-7.6	1 618.4	0.4	704.0	3 205.9	19.2	3 225.1
Dividende 2007				- 120.5			- 120.5	- 0.9	- 121.4
Réduction de la valeur nominale de l'action ²⁾	- 279.7						- 279.7		- 279.7
Achats (au coût d'acquisition)			- 10.2				- 10.2		- 10.2
Ventes (au coût d'acquisition)			10.5				10.5		10.5
Résultat d'aliénation de propres titres de participation et dividendes		1.9					1.9		1.9
Ecarts de conversion					- 1.6		- 1.6		- 1.6
Modification du périmètre, variation des minoritaires				0.3			0.3	- 5.7	- 5.4
Résultat de l'exercice				356.3			356.3	1.4	357.7
Etat au 31 décembre 2008	258.2	354.7	-7.3	1 854.5	-1.2	704.0	3 162.9	14.0	3 176.9
Dividende 2008				- 172.1			- 172.1	- 0.4	- 172.5
Réduction de la valeur nominale de l'action ²⁾	- 86.1						- 86.1		- 86.1
Achats (au coût d'acquisition)			- 25.3				- 25.3		- 25.3
Ventes (au coût d'acquisition)			25.4				25.4		25.4
Résultat d'aliénation de propres titres de participation et dividendes		2.2					2.2		2.2
Ecarts de conversion					- 0.2		- 0.2		- 0.2
Modification du périmètre, variation des minoritaires							0		0
Résultat de l'exercice				300.6			300.6	0.8	301.4
Etat au 31 décembre 2009	172.1	356.9	-7.2	1 983.0	-1.4	704.0	3 207.4	14.4	3 221.8

Nombre d'actions (en unités)

	Total	Propres titres
Etat au 1^{er} janvier 2008	8 606 190	18 936
Achats		27 678
Ventes		- 31 744
Etat au 31 décembre 2008	8 606 190	14 870
Achats		72 521
Ventes		- 72 321
Etat au 31 décembre 2009	8 606 190	15 070

¹⁾ Y compris le résultat de l'exercice.

²⁾ Ces opérations sont détaillées dans le chapitre traitant de la Gouvernance d'entreprise, au chiffre 2.3.

Taux de participations

Principal actionnaire, avec droit de vote

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Etat de Vaud, participation directe	66.95%	66.95%

7. Commentaires relatifs à l'activité et effectif

7.1 Commentaires relatifs à l'activité

La Banque Cantonale Vaudoise, organisée en société anonyme de droit public, agit en tant que banque universelle de proximité et a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise.

L'activité déployée comprend une offre complète de services dans les domaines de la banque de réseau, de gestion de fortune, de banque des entreprises et de trading. Outre les activités traditionnelles de dépôt et de crédit, de gestion de fortune privée et institutionnelle, la BCV participe au financement de grandes entreprises et de manière sélective aux activités de négoce liées à l'agroalimentaire et aux métaux. La BCV est par ailleurs un acteur important des marchés financiers, disposant d'une offre étendue de services boursiers comprenant le conseil en ingénierie financière, le négoce sur actions, sur dérivés et instruments de taux d'intérêts. Elle est également active dans le domaine des émissions, des obligations et des produits structurés, ainsi que du commerce des devises.

La BCV se trouve à la tête d'un groupe bancaire et financier. Ce groupe comprend, en Suisse, une banque de gestion de fortune, trois directions de fonds de placement, un site de négoce en ligne et une société de *private equity*. La BCV dispose d'une succursale à Guernsey (Banque Cantonale Vaudoise, Guernsey Branch) qui exerce ses activités dans les domaines des produits structurés et des placements fiduciaires; les services administratifs ainsi que la fonction de compliance ont été confiés à Butterfield Bank (Guernsey) Ltd.

La BCV a confié au Centre de Compétences Bancaires IBM à Prilly entre autres les activités de stockage de données, d'exploitation et d'entretien de banques de données, l'exploitation de systèmes informatiques ainsi que l'impression et l'envoi de documents bancaires; cette gestion de ses systèmes de technologie de l'information est conforme aux exigences légales sur l'externalisation (*outsourcing*).

7.2 Effectif du Groupe

Unités de travail à plein temps	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Groupe	1 939	1 914
dont Maison mère	1 790	1 765

8. Evénements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture

8.1 Evénements particuliers

En décembre 2008, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a demandé à la BCV de payer un montant de CHF 150 millions représentant l'impôt anticipé récupéré pour les années 2004 à 2006 dans le cadre de certaines de ses activités de négoce de dérivés actions.

La BCV a contesté fermement cette demande et a demandé à l'AFC de revoir sa position. En effet, en 2003 et avec le soutien d'un conseiller fiscal externe réputé, la BCV a sollicité et obtenu un accord de l'AFC concernant le droit au remboursement de l'impôt anticipé. De manière surprenante, c'est la validité de cet accord qui a été remise en question rétroactivement par cette même autorité.

En avril 2009, l'AFC a rendu une décision formelle confirmant son courrier de décembre 2008. La BCV a déposé une réclamation contre ladite décision. La procédure suit son cours.

Se basant notamment sur des rapports d'experts indépendants, la BCV maintient sa position et n'a pas procédé au provisionnement de la somme réclamée. Seul le montant représentant les coûts estimés des procédures juridiques qui risquent d'être engagées a été enregistré comme provision.

8.2 Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes annuels n'était connu à la date du 5 mars 2010, clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

9. Principes d'établissement des comptes consolidés

9.1 Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe BCV sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordonnance du 17 mai 1972 (OB) et aux Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes du 20 novembre 2008.

Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes comptables n'est intervenue en 2009.

9.2 Périmètre de consolidation

Les banques, sociétés financières et sociétés immobilières dans lesquelles la BCV détient directement ou indirectement la majorité des voix ou du capital font l'objet d'une intégration globale.

Les participations de 20 à 50% dans des sociétés ayant une activité financière et de services sont assimilées à des entreprises associées. Elles sont mises en équivalence (part aux actifs nets).

Les participations de moins de 20%, les sociétés d'importance mineure, les filiales ayant des activités autres que financières et les parts d'entreprises détenues exclusivement en vue de leur cession ultérieure sont exclues du périmètre de consolidation. Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des amortissements appropriés.

9.3 Méthode de consolidation

La consolidation du capital se fait selon la méthode anglo-saxonne *purchase*. Le prix d'acquisition de la participation est compensé avec les fonds propres existant au moment de la prise de contrôle. L'écart de consolidation actif (*goodwill*) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum). Un éventuel écart de consolidation passif (*survaleur*) est affecté, selon sa nature, soit aux réserves issues du bénéfice, soit aux provisions.

Pour les participations acquises avant 1992, le 1^{er} janvier 1992 a été fixé comme date d'acquisition.

9.4 Principe de l'image fidèle

Les comptes du Groupe BCV reflètent l'état réel du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe bancaire.

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes annuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation.

9.5 Date de clôture des comptes consolidés

Les comptes sont arrêtés au 31 décembre.

9.6 Saisie régulière des opérations

Le résultat de toutes les opérations conclues quotidiennement est intégré dans le compte de résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

9.7 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères survenues en cours d'année sont converties aux cours en vigueur au moment de la transaction.

Les positions en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont converties aux cours du jour correspondant à la date de clôture dans la mesure où elles ne sont pas évaluées aux coûts historiques.

Les gains et les pertes de change, y compris ceux non réalisés sur les contrats de change à terme ouverts à la date du bilan, sont enregistrés au compte de résultat.

La conversion des comptes des sociétés étrangères du Groupe à des fins de consolidation se fait aux cours de la date de bouclage pour l'ensemble du Groupe pour les postes de bilan et les affaires hors bilan, à l'exception des fonds propres investis dans les sociétés du Groupe qui sont convertis aux cours historiques.

Les postes de résultats sont convertis aux cours moyens de la période fixés pour l'ensemble du Groupe. Les différences résultant de la conversion des fonds propres et du compte de résultat sont comptabilisées directement dans les fonds propres.

Principales monnaies en CHF	Unités	Cours au 31 / 12 / 09
Euro	1	1.4832
Dollar américain	1	1.0338
Livre sterling	1	1.6694
Yen japonais	100	1.1104

9.8 Principes de présentation des rubriques individuelles

9.8.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et billets de banque courants, les avoirs auprès des administrations postales et les avoirs en compte auprès de la Banque centrale; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

9.8.2 Créances résultant de papiers monétaires et créances sur les banques

Les créances résultant de papiers monétaires et les créances sur les banques sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale.

9.8.3 Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les correctifs de valeurs nécessaires sont enregistrés au passif sous la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

Les créances sur la clientèle font l'objet d'analyses individuelles. Pour les créances compromises, des provisions sont constituées selon les principes exposés au chiffre 10.2 du chapitre «Principes d'évaluation et de gestion des risques». Les intérêts en souffrance (intérêts et commissions échus de plus de 90 jours) ne sont pas comptabilisés au compte de résultat mais directement à la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

Les créances jugées irrécupérables et celles constatées par une attestation d'insolvabilité sont amorties par le débit du compte correspondant de correctifs de valeurs; d'éventuelles récupérations sur des créances amorties sont créditées à la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

9.8.4 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

La rubrique «Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce» comprend des positions en titres de participations, en titres de créances et en métaux précieux détenus pour mettre à profit les fluctuations de prix des marchés sur lesquels ces titres ou métaux sont traités. Ces positions sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par un marché liquide. Pour quelques positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

Les gains et pertes réalisés provenant des achats et ventes de ces positions ainsi que les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont enregistrés au «Résultat des opérations de négoce». Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce».

9.8.5 Immobilisations financières

Sous cette rubrique figurent les titres et les métaux précieux acquis dans un but de placement à moyen et à long termes ainsi que les titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent. Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la vente y sont aussi enregistrés.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières), destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont évalués à leur valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (*accrual method*). Les gains et pertes résultant d'une vente ou d'un remboursement anticipé sont pris en compte proportionnellement jusqu'à l'échéance initiale prévue.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières) qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est porté sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Les positions en titres de participation et les immeubles destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les prêts partiariaires à des sociétés actives dans le domaine immobilier sont classés au bilan pour leur valeur nette, c'est-à-dire sous déduction des correctifs de valeur en relations, sous la rubrique «Immobilisations financières» (*substance over form*).

9.8.6 Participations

La rubrique «Participations» englobe les titres de participation d'entreprises qui ne sont pas consolidées, y compris les sociétés immobilières, et qui sont détenus dans le dessein d'un placement permanent indépendamment de la part donnant droit aux voix. Elle comprend également les participations à caractère d'infrastructure pour le Groupe, en particulier à des entreprises conjointes.

9.8.7 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (mise en pension / *Repurchase Agreements*) ainsi que les titres prêtés (*Securities Lending*) restent inscrits au bilan et sont évalués conformément aux principes comptables applicables aux portefeuilles destinés au négoce, respectivement aux immobilisations financières, cela tant que le Groupe conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. Les montants en argent reçus provenant des encaisses sur la vente de ces titres ou reçus à titre de garanties de ces prêts sont portés au bilan sous «Engagements envers la clientèle» ou «Engagements envers les banques».

Les titres acquis avec l'engagement d'une vente future (prise en pension / *Reverse Repurchase Agreements*) ainsi que les titres empruntés (*Securities Borrowing*) ne sont pas inscrits au bilan tant que le pouvoir de disposition des titres transférés n'est pas abandonné par la partie cédante. Les montants en argent versés pour l'acquisition de ces titres ou remis en garantie pour ces emprunts sont enregistrés sous les rubriques «Créances sur la clientèle» ou «Créances sur les banques».

Les produits et charges d'intérêts relatifs à ces créances et engagements sont enregistrés au compte de résultat selon le principe de la délimitation dans le temps (*accrual method*).

Les revenus et les charges liés aux prêts et emprunts de titres sont comptabilisés dans le résultat de négoce lorsqu'il s'agit d'opérations pour propre compte et dans le résultat des commissions lorsqu'il s'agit d'opérations effectuées pour la clientèle.

9.8.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit :

- 50 ans pour les immeubles;
- 10 ans pour les installations techniques;
- 5 ans pour les machines, le mobilier et les aménagements;
- 5 ans pour les matériels informatiques.

L'actualité de la valeur activée est revue annuellement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini ainsi que les amortissements additionnels non planifiés sont portés en charge du résultat de la période sous la rubrique «Amortissements sur l'actif immobilisé».

Si les facteurs ayant motivé un amortissement non planifié cessent d'exister, la Banque procède à une réévaluation afin de supprimer entièrement ou partiellement une dépréciation de valeur saisie dans des périodes précédentes.

Les logiciels informatiques sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition; ils sont amortis sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum 5 ans. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à partir de la valeur d'origine.

9.8.9 Valeurs immatérielles

Le goodwill (écart de consolidation actif) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum).

9.8.10 Comptes de régularisation actifs et passifs

Ces postes comprennent principalement les intérêts courus, les impôts dus et les autres actifs et passifs transitoires.

9.8.11 Autres actifs – autres passifs

Ces rubriques enregistrent essentiellement les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés ainsi que les coupons, les impôts indirects et le solde des comptes de règlement.

9.8.12 Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements

Toutes les formes de dépôts de la clientèle privilégiés par le droit de la faillite ou soumis à des restrictions de retraits sont comptabilisées sous cette rubrique.

9.8.13 Autres engagements envers la clientèle

Tous les engagements envers la clientèle, à l'exception de ceux devant figurer sous la rubrique précédente, composent ce poste.

9.8.14 Engagements de prévoyance

Le traitement des engagements de prévoyance se fonde sur la directive Swiss GAAP RPC 16.

Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

Selon la norme, il existe un avantage économique si le Groupe a la possibilité d'obtenir, par suite d'un excédent de couverture dans les institutions de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs. En outre, en cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur.

A contrario, un engagement économique existe si, en raison d'un découvert dans les institutions de prévoyance, le Groupe veut ou doit participer au financement.

A chaque bouclage annuel, le Groupe détermine pour chaque institution de prévoyance s'il existe des actifs (avantages) ou des passifs (engagements) autres que les prestations de cotisations et les ajustements y relatifs. Cet examen est fait sur la base de la situation financière des institutions de prévoyance selon leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre.

Un engagement est porté au bilan dans les «Correctifs de valeur et provisions»; l'avantage économique est comptabilisé dans les «Autres actifs». La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est enregistrée, pour chaque institution de prévoyance, dans les «Charges de personnel»; il en va de même pour les cotisations ajustées à la période.

9.8.15 Propres titres de créances

Les positions en propres titres de créances de la BCV (obligations de caisse et emprunts) sont compensées avec les positions passives correspondantes.

9.8.16 Correctifs de valeurs et provisions

Des provisions et des correctifs de valeurs individuels sont constitués pour tous les risques de perte tangibles et latents, selon le principe de prudence. Voir le chiffre 10.2.7 dans le chapitre «Principes d'évaluation et de gestion des risques» ci-après.

A l'exception des correctifs de valeurs en relation avec les prêts partiariaires à des sociétés actives dans l'immobilier qui sont compensés à l'actif, ces correctifs de valeurs sont inscrits au passif du bilan.

9.8.17 Impôts

Les impôts se calculent en fonction des résultats réalisés par les sociétés du Groupe et tiennent compte du principe de rattachement à la période de référence.

9.8.18 Réserves pour risques bancaires généraux

Pour la couverture des risques inhérents à l'activité bancaire, non couverts par des provisions spécifiques, le Groupe constitue préventivement des «Réserves pour risques bancaires généraux». Ces réserves font partie des fonds propres et sont imposées fiscalement ou font l'objet d'un impôt latent.

9.8.19 Capital social

Le capital social comprend le capital-actions.

9.8.20 Réserves issues du capital

Les réserves issues du capital comprennent les plus-values (agio) qui sont réalisées lors de l'émission de titres de participation et lors de l'exercice de droit de conversion et d'option ainsi que les résultats réalisés lors du rachat de propres titres de participations.

9.8.21 Propres titres de participation

Les positions en propres titres de participation (actions nominatives de la Banque Cantonale Vaudoise) sont portées en déduction des fonds propres au coût d'acquisition. Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement aux «Réserves issues du capital».

9.8.22 Réserves issues du bénéfice

Les réserves issues du bénéfice sont des fonds propres accumulés par le Groupe; en font notamment partie les différences qui résultent de l'élimination des participations lors de la première consolidation, les bénéfices thésaurisés, les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères, les influences de mutations dans le périmètre de consolidation.

9.8.23 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan du Groupe à la juste valeur (*fair value*). Pour toutes les positions se traitant sur un marché liquide et efficient en ce qui concerne les prix, la juste valeur est déterminée par le prix du marché. Dans le cas où un tel marché ne serait pas présent, la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation.

Les résultats (réalisés et non réalisés) sur les instruments financiers dérivés traités par le Groupe dans le cadre des opérations de négoce sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique «Résultat des opérations de négoce».

Le Groupe utilise également des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type «micro et macro hedges» et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au «Compte de compensation» sous les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Dans tous les cas où des instruments financiers dérivés sont utilisés à des buts de couverture, les opérations, les buts et stratégies de l'organe de gestion des risques de marché du bilan de la Banque ainsi que la méthode de vérification de l'efficacité de la couverture sont documentés.

9.9 Avoirs administrés (masse sous gestion)

Tous les avoirs de la clientèle qui sont détenus ou gérés à des fins de placement sont réputés «avoirs administrés». Cette définition, qui ressort des directives d'établissement des comptes FINMA, englobe essentiellement tous les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, ainsi que les comptes à terme, les placements fiduciaires et toutes les valeurs en dépôts dûment évaluées. Les avoirs détenus à des fins de placement par les clients institutionnels, les entreprises et les clients privés ainsi que les avoirs des fonds de placement sont pris en compte, à moins qu'il ne s'agisse d'avoirs sous simple garde (*custody*, c'est-à-dire les avoirs détenus exclusivement à des fins de transactions, pour lesquels le Groupe se borne à assumer la garde, ainsi que les opérations sur titres). Tous les autres dépôts qui bénéficient de prestations de services supplémentaires, essentiellement de gestion, conseil, d'administration de fonds de placement, de prêts de titres (*securities lending*) sont inclus dans les avoirs administrés.

Apports / retraits nets d'argent frais

Les apports et retraits nets d'argent frais de la clientèle sont déterminés selon le même périmètre que celui des avoirs administrés. Ces flux nets, survenus durant l'année, découlent de l'acquisition de nouveaux clients, des départs de clients ainsi que des apports et retraits de clients existants. Les évolutions des avoirs dues aux performances, notamment les fluctuations de cours, les effets de monnaie, les paiements d'intérêts et de dividendes ne représentent pas un apport / retrait. Les variations d'avoirs administrés générées lors d'acquisition, de vente ou de fermeture de société ou d'activité entière ne sont pas considérées comme afflux net d'argent frais.

10. Principes d'évaluation et de gestion des risques

10.1 Introduction

Le Conseil d'administration a effectué une analyse des principaux risques encourus par la Banque. Cette analyse repose sur les processus et méthodes mis en place en matière de gestion des risques ainsi que sur une réflexion prospective sur les risques auxquels la BCV est exposée. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration a tenu compte du système de contrôle existant en vue de gérer et réduire les risques.

Les objectifs et approches en matière de gestion des risques sont développés au chapitre «Gestion des risques» alors que les présents commentaires expliquent plus en détail les principes utilisés en matière d'évaluation des risques.

10.2 Risque de crédit

10.2.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut sur ses obligations financières envers la Banque. Le risque de crédit inclut le risque de règlement. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors bilan) avec les contreparties non bancaires et bancaires représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque distingue quatre types d'exposition au risque de crédit :

- les expositions financières, caractérisées par une sortie de fonds;
- les expositions commerciales hors bilan, impliquant une garantie donnée par la Banque ou obtenue de la part d'une contrepartie;
- les expositions résultant des contrats dérivés bilatéraux avec des valeurs de remplacement positives;
- les expositions de règlement, résultant d'un délai dans le temps entre l'envoi des fonds ou des titres et la réception des fonds ou des titres achetés.

Toute position avec risque de crédit est clairement attribuée à l'une de ces catégories d'exposition. Des méthodes définies établissent l'exposition par catégorie d'exposition au risque de crédit. Des limites globales ou spécifiques sont définies pour les expositions au risque de crédit de type financier, commercial hors bilan et dérivés OTC.

Pour les contreparties bancaires, des limites aux expositions de règlement sont définies. Lorsque les positions sont dénouées sur la base d'un système de règlement simultané (notamment le *continuous linked settlement*, CLS), le risque de règlement n'est pas considéré.

Pour les activités de trade finance, le risque de crédit est fortement dépendant du risque pays sur des pays émergents. Afin de surveiller ce type de risque, la Banque analyse et limite son exposition financière (risque de transfert financier) et son exposition non financière (risque de non-dénouement d'opération physique), en particulier sur les pays émergents.

10.2.2 Classes de risque de défaut

La Banque considère une contrepartie «en défaut» lorsqu'une de ses créances auprès de la Banque devient «non performante» (voir définition des créances non performantes sous chiffre 10.2.5). Chaque contrepartie est attribuée sur la base de modèles définis à une classe de risque de défaut. Une «classe de risque de défaut» est définie comme un intervalle de probabilités de défaut. Sept classes de risque principales et dix-sept sous-classes de risque sont utilisées afin de catégoriser les contreparties selon leur risque de défaut.

10.2.3 Perte en cas de défaut et perte attendue

La perte en cas de défaut exprime le montant que la Banque estime perdre sur une prestation de crédit au moment du défaut de la contrepartie. Pour chaque prestation de crédit, la perte en cas de défaut est déterminée en tenant compte, en particulier, de la limite octroyée et du taux de couverture, c'est-à-dire de la valeur des sûretés par rapport à la limite. Les sûretés sont évaluées à leur valeur vénale (voir sous chiffre 10.2.4).

Pour des créances non compromises (voir sous chiffre 10.2.5), la Banque estime le montant qu'elle s'attend à perdre sur une année «moyenne». Ce montant est appelé la perte attendue. Pour les expositions de crédit en dehors du Trade Finance, la perte attendue est déterminée sur la base de la probabilité de défaut (reflétée par la classe de risque) et du montant de la perte en cas de défaut. Pour les expositions du Trade Finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de «slotting» de l'Accord de Bâle II.

10.2.4 Valeur de marché des sûretés

La Banque évalue les sûretés à leur valeur de marché, dans le cas où un marché pertinent existe. Différentes méthodes d'évaluation sont utilisées tenant compte des différentes caractéristiques et sources d'information en fonction de la sûreté. Chaque sûreté est clairement attribuée à une méthode d'évaluation.

Plus spécifiquement, pour un objet immobilier, la valeur de marché est le prix estimé auquel le bien devrait s'échanger, à la date de l'évaluation, entre un acheteur et un vendeur consentants dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, où chaque partie agit en pleine connaissance de cause, à l'issue d'un processus de commercialisation approprié.

10.2.5 Créances compromises

Les créances compromises sont la somme des créances «non performantes» et des créances des contreparties «réputées en difficulté».

Une contrepartie est «en défaut» et toutes ses créances sont considérées comme «non performantes» lorsqu'elle a accumulé un retard de plus de 90 jours sur une de ses obligations de paiement envers la Banque, ou lorsque la Banque s'attend à ce qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie ne soit pas récupérée.

Une contrepartie est classée «réputée en difficulté» lorsqu'elle ne remplit pas les critères de défaut, mais que la Banque considère qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie présente un risque accru de ne pas être récupérée, ou que pour une des prestations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque un manquement important au contrat est survenu et demeure sans faire l'objet d'une exemption temporaire ou définitive.

10.2.6 Créances avec intérêts en souffrance

Une créance non performante est en plus considérée «avec des intérêts en souffrance» lorsqu'au moins un des trois critères suivants est rempli :

- avances à terme et prêts hypothécaires : les intérêts et commissions sont échus depuis plus de 90 jours ;

- crédits en compte courant : la limite de crédit accordée est dépassée au niveau des intérêts et commissions depuis plus de 90 jours ;
- la prestation de crédit a été dénoncée par la Banque.

10.2.7 Provisions pour risque de crédit

L'objectif des provisions pour risque de crédit est de porter à la date du bilan le montant des pertes attendues sur les créances compromises. Les provisions pour risque de crédit incluent des provisions pour des risques liés spécifiquement à la contrepartie ainsi que des provisions pour risque pays.

Les provisions spécifiques pour risque de contrepartie sont déterminées individuellement par contrepartie. L'analyse tient spécifiquement compte de l'ensemble des expositions de crédit au bilan et hors bilan, des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de la situation du marché, de la qualité du management ainsi que de la capacité et volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements.

La valeur de liquidation est l'estimation de la valeur nette de réalisation de l'objet. Elle se calcule sur la base de la valeur vénale actuelle de l'objet en tenant compte d'un objectif de délai de vente, des conditions actuelles du marché et des frais de vente (incluant d'éventuels coûts de détention jusqu'à la réalisation et les charges liées à la réalisation).

Les provisions pour risque pays cherchent à couvrir les pertes potentielles résultant des expositions financières ou non financières – résultant du dénouement des opérations – dans des pays émergents.

10.2.8 Besoin en fonds propres pour risques de crédit

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la Commission fédérale des banques (aujourd'hui FINMA), elle a appliqué en 2009 l'approche Bâle II IRB de base (*foundation*) pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires d'une large part des expositions au risque de crédit. Le périmètre concerné est détaillé dans le rapport Bâle II – pilier 3 de la Banque. Le reliquat est traité selon l'approche standard internationale (AS-BRI).

10.3 Risque de marché du portefeuille de négoce (trading book)

Le risque de marché résulte de la possibilité de perte sur une position de négoce de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent et de sa volatilité. Les positions de négoce sont des positions d'actions, de taux, de devises (y compris métaux précieux). Elles sont de type «simple», c'est-à-dire une action, une obligation, des devises, ou de type «dérivé», c'est-à-dire un future (contrat à terme), un swap ou une option sur une position simple.

Chaque position de négoce est évaluée au prix coté d'un marché de référence ou sur la base du prix établi par un modèle d'évaluation intégrant des paramètres observables sur le marché.

La Banque contrôle son risque de marché du trading book en posant des limites au niveau de la valeur nette du portefeuille, au niveau de la Value-at-Risk (VaR), au niveau des pertes en cas de stress et au niveau des sensibilités (grecques).

La VaR est une mesure statistique. Elle est calculée avec un intervalle de confiance fixé à 99%. Pour un horizon temps donné, la VaR caractérise donc la distribution des résultats en indiquant le meilleur résultat pour le 1% de cas représentant les pires résultats possibles. Elle est mesurée au niveau portefeuille et par sous-portefeuille. Le calcul de la VaR se base sur des réévaluations complètes des positions en appliquant les variations historiques des paramètres de marché. Pour les positions de la salle des marchés, l'horizon de liquidation est d'un jour. Pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, cet horizon est de six mois.

L'analyse de la perte en cas de stress cherche à évaluer les pertes potentielles non prises en compte par l'analyse VaR. Les stress font intervenir des scénarios définis visant des mouvements adverses des facteurs de risques les plus défavorables. Ils sont définis au niveau de l'ensemble des positions de négoce ainsi qu'au niveau des différents sous-portefeuilles.

Pour l'ensemble des positions de négoce, la Banque utilise des scénarios de stress instantanés à portefeuille statique (stress court terme) et, pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, des scénarios à six mois tenant compte des résultats cumulés sur cette période.

Des mesures de sensibilité (grecques) sont utilisées pour suivre l'exposition locale au risque des positions de négoce, c'est-à-dire pour des variations marginales des facteurs de risque. Les mesures suivantes sont principalement utilisées pour les portefeuilles du trading book: delta, gamma, véga, thêta, rhô.

La Banque détermine son besoin en fonds propres pour risque de marché sur la base de l'approche standard.

10.4 Risque de marché hors portefeuille de négoce (banking book)

Au niveau du risque de marché des positions du banking book, la Banque évalue le risque de taux et le risque de liquidité.

10.4.1 Risque de taux du banking book

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions d'actif et de passif du banking book. Pour des positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle sans échéance fixe), des modèles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux clients en fonction de l'évolution du taux de marché. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine du risque de taux au banking book. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts ou la valeur des fonds propres de la Banque.

La Banque surveille deux mesures de perte par rapport au risque de taux au bilan:

- la perte de marge d'intérêt au bilan, qui est une perte économique et comptable;
- la perte de valeur des fonds propres économiques, qui par définition n'est pas reflétée dans les comptes.

La Banque calcule mensuellement différentes mesures du risque de taux au bilan permettant de suivre les impacts sur la marge d'intérêt et la valeur des fonds propres économiques :

- indicateurs statiques: pour le suivi de la valeur des fonds propres économiques, la Banque calcule la duration des fonds propres, la sensibilité de la valeur des fonds propres à un choc de taux et une Value-at-Risk historique avec un intervalle de confiance de 99% sur un horizon de 3 mois. Pour le suivi de la marge nette d'intérêt, la Banque établit des impasses de taux (gaps) par échéance résiduelle;
- indicateurs dynamiques: la Banque établit mensuellement des scénarios de taux et de production nouvelle, combinés à différentes stratégies de couvertures. Ces simulations dynamiques tiennent compte du comportement de la clientèle en fonction des taux et permettent ainsi de simuler la marge d'intérêt et les pertes potentielles entre un scénario probable et des scénarios de stress. Pour chaque scénario, les indicateurs de duration et de valeur économique des fonds propres sont calculés afin de mesurer l'exposition future des fonds propres au risque de taux.

10.4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer des moyens de pouvoir faire face, chaque jour, à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif. Le rythme de retrait, la concentration des engagements, la capacité de la Banque à lever des fonds ainsi que les termes et conditions des marchés interbancaires et de capitaux sont déterminants pour le risque de liquidité.

La Banque surveille son exposition au risque de liquidité à moyen et long termes ainsi qu'à court terme en établissant d'une part des échéanciers des encours au bilan et d'autre part en simulant la structure future du bilan à partir des simulations dynamiques. Ces simulations permettent à la Banque de déterminer le programme de refinancement long terme, notamment auprès de la Centrale de lettres de gage et sur le marché obligataire. La Banque effectue également des scénarios de stress du ratio de liquidité réglementaire.

10.5 Risques opérationnels

Le risque opérationnel résulte d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes informatiques en interne ou en externe à la Banque. Le risque opérationnel qui est inhérent aux activités bancaires résulte :

- de comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs externes;
- de caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax);
- d'une infrastructure inappropriée;
- d'une organisation inadéquate aussi bien en termes de concept (méthode, processus, organigramme) que de cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels).

La Banque surveille son exposition aux événements de risque opérationnel, qui sont classés en sept catégories principales :

- la fraude interne;
- la fraude externe;
- les incidents liés aux ressources humaines, y compris la sécurité du travail;
- les incidents liés aux relations clients et aux pratiques commerciales;
- les pertes des moyens d'exploitation;
- la défaillance des systèmes informatiques;
- les incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Les événements de risque opérationnel avérés sont directement enregistrés comme perte effective, les surcoûts attendus mais pas encore réalisés sont provisionnés. Avec l'entrée en vigueur de l'accord de Bâle II, la Banque détermine son besoin en fonds propres réglementaires pour risques opérationnels selon l'approche standard.

11. Périmètre de consolidation

Aucune des sociétés du Groupe n'est cotée en Bourse, hormis la Maison mère.

11.1 Sociétés du Groupe intégrées globalement

		31 / 12 / 09		31 / 12 / 08
		Capital en millions d'unités	Contrôle en %	Contrôle en %
Participations bancaires détenues par:				
Banque Cantonale Vaudoise				
Banque Piquet & Cie SA, Yverdon-les-Bains	CHF	20.0	85.00	85.00
Sociétés financières et de services détenues par:				
Banque Cantonale Vaudoise				
Gérifonds SA, Lausanne	CHF	2.9	100.00	100.00
Initiative Capital SA, Lausanne	CHF	1.7	100.00	100.00
Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA, Lausanne	CHF	1.5	100.00	100.00
Unicable SA, Prilly	CHF	20.0	100.00	100.00
Banque Cantonale Vaudoise et Gérifonds SA				
Gérifonds (Luxembourg) SA, Luxembourg	EUR	0.1	100.00	100.00

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré de changement en 2009.

12. Autres participations

12.1 Sociétés évaluées selon la méthode de la mise en équivalence

Le Groupe BCV ne détient pas de société évaluée selon le principe de la mise en équivalence.

12.2 Autres participations non consolidées

		31 / 12 / 09		31 / 12 / 08
		Capital	Contrôle	Contrôle
		en millions d'unités	en %	en %
Sociétés financières et de services communes aux banques cantonales				
Aduno Holding SA, Opfikon	CHF	20.0	4.29	4.29
Caleas SA, Zurich	CHF	6.0	4.72	4.72
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich ¹⁾	CHF	825.0	13.64	13.64
Finarbit AG, Küsnacht ZH	CHF	1.5	8.33	8.33
Swisscanto Holding SA, Berne	CHF	24.2	7.31	7.39
¹⁾ dont non libéré CHF 660,0 millions				
Sociétés financières et de services communes aux banques suisses				
SIX Group SA, Zurich	CHF	19.5	2.49	2.49
Swiss Bankers Prepaid Services SA, Grosshöchstetten	CHF	10.0	2.73	0
Autres participations				
Argant SA, Lausanne	CHF	2.0	100.00	100.00
BCV Italia SRL in liquidazione, Milan (Italie)	EUR	0.01	100.00	100.00
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCH, Pully	CHF	1.1	–	–
Dynagest SA, Genève	CHF	1.0	15.00	15.00
Office Vaudois de Cautionnement Agricole (OVCA), Lausanne	CHF	1.3	–	–
Saparges SA de participations et de gestion en liquidation, Lausanne	CHF	0.5	100.00	100.00
Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM) SA, Lausanne	CHF	2.0	45.00	45.00
VDCapital Private Equity Partners LTD, St Helier (Jersey)	CHF	0.1	25.00	25.00

12.3 Positions essentielles en titres de participations figurant dans les « Immobilisations financières »

Sociétés cotées à la Bourse suisse

Banque cantonale du Jura SA, Porrentruy	CHF	42.0	4.84	4.84
Romande Energie Holding SA, Morges	CHF	28.5	3.60	3.60

13. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé

13.1 Créances résultant de papiers monétaires (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Créances comptables	64.2	64.2
Effets de change et chèques	23.5	31.0
Créances résultant de papiers monétaires	87.7	95.2

13.2 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan (en millions de CHF)

		Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc	Total
Créances sur la clientèle		417.2	1 385.1	3 739.3	5 541.6
Créances hypothécaires		18 770.2			18 770.2
<i>Immeubles d'habitation</i>		14 784.0			14 784.0
<i>Immeubles commerciaux</i>		2 802.9			2 802.9
<i>Artisanat et industrie</i>		1 162.8			1 162.8
<i>Autres</i>		20.5			20.5
Prêts	31 / 12 / 09	19 187.4	1 385.1	3 739.3	24 311.8
	31 / 12 / 08	17 854.5	1 501.2	3 477.8	22 833.5
Engagements conditionnels		17.5	301.1	997.5	1 316.1
Engagements irrévocables		2.0	44.2	756.1	802.3
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				97.7	97.7
Crédits par engagement			82.7		82.7
Hors bilan	31 / 12 / 09	19.5	428.0	1 851.3	2 298.8
	31 / 12 / 08	15.1	375.2	1 721.7	2 112.0

		Créances brutes	Valeur de liquidation des sûretés	Créances nettes	Correctifs de valeurs individuels
Créances compromises	31 / 12 / 09	588.5	- 203.8	384.7	288.2
	31 / 12 / 08	663.4	- 229.6	433.8	372.2
Variation absolue		- 74.9	- 25.8	- 49.1	- 84.0
Variation en %		- 11	- 11	- 11	- 23
Créances non performantes	31 / 12 / 09	451.3	- 139.9	311.4	264.7
	31 / 12 / 08	572.5	- 162.0	410.5	358.4
Variation absolue		- 121.2	- 22.1	- 99.1	- 93.7
Variation en %		- 21	- 14	- 24	- 26

La définition des créances compromises et des créances non performantes figure dans le chapitre des Principes d'évaluation et de gestion des risques ci-avant, au chiffre 10.2.5.

13.3 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce (en millions de CHF)

Immobilisations financières et participations

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Titres de créance	93.1	45.0
<i>cotés (négociés auprès d'une Bourse reconnue)</i>	92.8	44.5
<i>non cotés</i>	0.3	0.5
Titres de participation	278.9	531.8
Métaux précieux	25.2	30.2
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	397.2	607.0
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	15.7	32.2

	31 / 12 / 09		31 / 12 / 08	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de créance	2 728.8	2 792.0	1 409.3	1 451.4
<i>titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	2 700.7	2 763.3	1 389.2	1 431.0
<i>titres portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse</i>	28.1	28.7	20.1	20.4
Titres de participation	85.6	172.6	63.0	177.0
<i>participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	13.7	14.8	16.5	20.9
Immeubles destinés à la revente	51.6	51.6	74.9	74.9
Prêts partiariaires à des sociétés actives dans l'immobilier	4.3	4.3	4.8	4.8
Immobilisations financières	2 870.3	3 020.5	1 552.0	1 708.1
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	1 911.4	-	1 162.9	-

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Participations sans valeur boursière	80.8	81.8
Participations	80.8	81.8

13.4 Actif immobilisé (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice
			2008					2009
Participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres participations	176.4	-94.6	81.8		2.4	-0.4	-3.0	80.8
Participations	176.4	-94.6	81.8	0	2.4	-0.4	-3.0	80.8
Immeubles à l'usage du Groupe	370.2	-87.2	283.0	1.0			-7.5	276.5
Autres immeubles	303.1	-97.8	205.3	-1.0	3.8	-4.3	-5.5	198.3
Autres immobilisations corporelles	254.8	-209.8	45.0	0.2	12.0		-14.7	42.5
Programmes informatiques	178.9	-105.0	73.9	-0.2	53.7		-47.4	80.0
Immobilisations corporelles	1 107.0	-499.8	607.2	0	69.5	-4.3	-75.1	597.3
Goodwill	9.4	-3.9	5.5				-0.9	4.6
Valeurs immatérielles	9.4	-3.9	5.5	0	0	0	-0.9	4.6
Valeur d'assurance incendie des immeubles			624.5					632.9
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles			147.4					145.9

13.5 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09		31 / 12 / 08	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés (positives / négatives)	218.7	192.1	816.7	658.4
Compte de compensation	0	43.9	0	93.8
Impôts indirects	5.0	45.5	11.6	73.0
Coupons / Coupons et titres échus	24.2	1.8	88.0	2.1
Comptes de règlement	30.4	89.0	32.3	87.8
Actifs et passifs divers	12.5	30.4	6.2	26.3
Autres actifs et autres passifs	290.8	402.7	954.8	941.4

13.6.1 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09		31 / 12 / 08	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	188.3	0	188.4	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	5 540.8	4 456.0	5 553.2	4 482.0
Autres	597.3	514.7	882.0	801.5
Actifs mis en gage	6 326.4	4 970.7	6 623.6	5 283.5

13.6.2 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Valeur comptable des prétentions découlant de la mise en gage de « cash » lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	700.0	3 850.6
Valeur comptable des engagements découlant du « cash » reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	38.0	372.5
Valeur comptable des titres, détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	37.3	226.1
<i>dont les titres pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	37.3	132.0
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	1 689.1	4 597.3
<i>dont juste valeur des titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	971.6	276.7

13.7 Propres institutions de prévoyance professionnelle (en millions de CHF)

13.7.1 Engagements ressortant au bilan

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Autres engagements envers la clientèle	24.5	36.9
Emprunts obligataires	5.0	5.6
Total	29.5	42.5

13.7.2 Indications relatives aux plans de prévoyance

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert		Avantage / engagement économique		Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance comprises dans les « Charges de personnel »	
	31 / 12 / 09	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08	Variation		2009	2009
Institutions de prévoyance patronales: Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV ¹⁾	34.3	0	0	0	0	0	0
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture: Fonds de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV ¹⁾	0.6	0	0	0	2.0	2.0	1.9
Institutions de prévoyance avec découvert: Caisse de pensions BCV ²⁾	- 26.3	0	0	0	29.2	29.2	28.6
Total	8.6	0	0	0	31.2	31.2	30.5

¹⁾ Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique activable au bilan.

²⁾ Le Conseil de fondation a arrêté un train de mesures visant à résorber le déficit de la Caisse de pensions BCV. Ces mesures n'impliquant aucune participation de l'employeur, il n'y a pas d'engagement économique à enregistrer à la date du bilan.

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2009.

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées par voie réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et satisfait au moins aux exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées par voie réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV assurés auprès de la CP BCV en cas de retraite anticipée.

13.8 Obligations de caisse par taux et par échéance (en millions de CHF)

							31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Taux	2010	2011	2012	2013	2014	2015 – 2017		
jusqu'à 1,875%	26.8	34.8	22.2	10.6	6.7	1.2	102.3	49.0
2 – 2,875%	191.6	45.4	29.0	12.2	4.1	7.1	289.4	414.9
3 – 3,875%	68.3	15.6	10.8	12.7	1.8	5.9	115.1	143.8
4 – 4,625%							0	2.1
Total	286.7	95.8	62.0	35.5	12.6	14.2	506.8	609.8

13.9 Emprunts à long terme (en millions de CHF)

Taux	Emis en	Valeur nominale	Echéance remboursement	Titres détenus en propres	31 / 12 / 09 En cours	31 / 12 / 08
4.000%	1998	175.0	05 / 02 / 10	33.6	141.4	
4.250%	2000	140.0	10 / 02 / 10	46.9	93.1	
5.000%	2000	200.0	05 / 05 / 10	60.8	139.2	
4.500% subordonné	2001	135.0	22 / 03 / 11	14.0	121.0	
4.000%	2001	150.0	26 / 09 / 11	21.2	128.8	
Emprunts obligataires ¹⁾		800.0		176.5	623.5	774.7
Centrale de lettres de gage des BCS					4 456.0	4 482.0
Emprunts produits structurés					525.6	666.7
Emprunts à long terme					5 605.1	5 923.4
<i>dont emprunts subordonnés</i>		135.0		14.0	121.0	132.3

¹⁾ Aucun emprunt ne peut être dénoncé au remboursement avant l'échéance.

Emprunts à long terme par échéance	2010	2011	2012	2013	2014	2015 – 2026	31 / 12 / 09	
							Total	Taux moyens
Emprunts obligataires	373.7	249.8					623.5	4.4%
Centrale de lettres de gage des BCS	431.0	455.0	272.0	744.0	510.0	2 044.0	4 456.0	3.0%
Emprunts produits structurés	441.9	47.1	36.6				525.6	1.6%
Total	1 246.6	751.9	308.6	744.0	510.0	2 044.0	5 605.1	3.0%

	Etat à la fin de l'exercice	Emissions Souscriptions	Remboursements	Variation nette des propres titres	Etat à la fin de l'exercice
	2008				2009
Emprunts obligataires	774.7		- 50.0	- 101.2	623.5
Centrale de lettres de gage des BCS	4 482.0	622.0	- 648.0		4 456.0
Emprunts produits structurés	666.7	1 103.3	- 1 379.9	135.5	525.6
Total	5 923.4	1 725.3	- 2 077.9	34.3	5 605.1

**13.10 Correctifs de valeurs et provisions,
Réserves pour risques bancaires généraux** (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes à leur but	Modifications de périmètre	Recouvrements, intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Variation nette: nouvelles constitutions - dissolutions	Etat à la fin de l'exercice
	2008							2009
Provisions pour impôts latents	0.6						0	0.6
Risque de contrepartie	372.3	- 118.1		24.3	64.9	- 55.2	9.7	288.2
Risque pays	2.1					- 0.3	- 0.3	1.8
Correctifs de valeurs et provisions pour risque de crédit	374.4	- 118.1		24.3	64.9	- 55.5	9.4	290.0
Autres provisions	26.5	- 7.0		0.1	0.3	- 4.2	- 3.9	15.7
Correctifs de valeurs et provisions	401.5	- 125.1	0	24.4	65.2	- 59.7	5.5	306.3
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	- 8.4							- 9.0
Correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	393.1							297.3
Réserves pour risques bancaires généraux	704.0							704.0

13.11 Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers (en millions de CHF)

	A vue	Echéant					Immobilisé	Total	
		Dénon- çable	dans les 3 mois	dans plus de 3 mois jusqu'à 12 mois	dans plus de 12 mois jusqu'à 5 ans	dans plus de 5 ans			
Liquidités	1 404.4							1 404.4	
Créances résultant de papiers monétaires	64.4		22.2	1.1				87.7	
Créances sur les banques	1 502.4	101.5	2 939.1	825.5	100.1			5 468.6	
Créances sur la clientèle	96.2	2 256.7	1 763.1	555.5	615.1	255.0		5 541.6	
Créances hypothécaires	136.4	1 823.9	1 592.9	1 793.1	9 583.0	3 840.9		18 770.2	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	304.1	0.5	0.1	12.5	68.8	11.2		397.2	
Immobilisations financières	111.3	0.2	248.6	169.9	1 694.6	589.8	55.9	2 870.3	
Actif circulant	31 / 12 / 09	3 619.2	4 182.8	6 566.0	3 357.6	12 061.6	4 696.9	55.9	34 540.0
	31 / 12 / 08	2 543.8	7 640.4	8 695.2	2 716.1	7 855.8	3 817.9	79.7	33 348.9
Engagements résultant de papiers monétaires	3.6		0.1					3.7	
Engagements envers les banques	1 256.6		376.7	81.5	200.0	150.0		2 064.8	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		9 841.8						9 841.8	
Autres engagements envers la clientèle	11 574.8	38.1	1 057.4	443.9	195.4	253.9		13 563.5	
Obligations de caisse			49.6	237.1	205.9	14.2		506.8	
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts			474.9	771.7	2 314.5	2 044.0		5 605.1	
Fonds étrangers	31 / 12 / 09	12 835.0	9 879.9	1 958.7	1 534.2	2 915.8	2 462.1		31 585.7
	31 / 12 / 08	10 538.8	8 587.4	3 870.0	1 256.8	3 761.2	2 455.6		30 469.8

13.12 Rémunérations et crédits accordés aux organes

13.12.1 Rémunérations et crédits accordés aux membres en exercice des organes dirigeants

Rémunérations détaillées

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2009, les sept membres du Conseil d'administration, en fonction au 31 décembre 2009, ont reçu une rémunération brute de CHF 1 952 601, dont une rémunération variable, dépendante de la performance, de CHF 700 351 attribuée à son président. Cette rémunération variable a été versée en partie en espèces, en mars 2010, pour un montant de CHF 490 000, et le solde de CHF 210 351 sera versé en avril 2010 sous forme de 453 actions bloquées. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations du Conseil d'administration (AVS/AC/LAA, perte de gain et 2^e pilier) se sont élevées à CHF 314 452.

La rémunération comprend des honoraires, des jetons de présence et des frais de représentation.

La rémunération moyenne des membres du Conseil d'administration, hors son président, s'est élevée à CHF 133 708.

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2009, les sept membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2009, ont reçu une rémunération brute de CHF 7 399 956, dont une rémunération variable, dépendante de la performance, de CHF 3 841 910. Cette rémunération variable a été versée en partie en espèces en mars 2010 pour un montant de CHF 2 688 000 et le solde de CHF 1 153 910 sera versé en avril 2010 sous forme de 2485 actions bloquées. Dans la rémunération brute ci-dessus est également compris le montant global de CHF 196 664 correspondant à 416 actions perçues dans le cadre du salaire variable long terme, plan 2007-2009. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations de la Direction générale (AVS/AC/LAA, perte de gain et 2^e pilier) se sont élevées à CHF 1 296 727.

Attribution d'actions durant l'exercice 2009

Durant l'exercice 2009, aucune action n'a été attribuée aux proches (personnes vivant sous le même toit) des organes dirigeants.

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2009, seul le président du Conseil d'administration a reçu 453 actions BCV bloquées, dans le cadre de la rémunération variable, dépendante de la performance. Les autres membres du Conseil d'administration ne sont pas éligibles à l'attribution d'actions à quelque titre que ce soit.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2009, les membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2009, ont reçu 2485 actions BCV bloquées, dans le cadre de la rémunération variable, dépendante de la performance. En outre, en ce qui concerne le plan de participation, les membres de la Direction générale ont souscrit 480 actions bloquées. Le prix de souscription était de CHF 180 alors que le cours de Bourse au moment réel de l'acquisition était de CHF 391. Chaque année, le Conseil d'administration fixe le prix de souscription des actions selon l'évolution du cours en Bourse et définit le nombre d'actions souscriptible par les membres de la Direction générale.

Dans le cadre du salaire variable long terme, plan 2007-2009, trois objectifs sur cinq ayant été atteint, les membres de la Direction générale ont reçu, en mars 2010, 50% du nombre d'actions initialement prévu, soit 416 actions.

Honoraires et rémunérations additionnelles

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu de la BCV d'honoraires ou de bonifications qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-dessus. Par ailleurs, les indemnités ou autres montants perçus par les membres de la Direction générale représentant la Banque au sein de conseils d'administration doivent être entièrement reversés à celle-ci. Dans ce cadre, en 2009, la somme globale des montants rétrocédés à la Banque s'est élevée à CHF 196 818.

Crédits aux organes

Les crédits octroyés aux membres du Conseil d'administration en activité ne bénéficient d'aucune condition préférentielle. Pour les membres de la Direction générale, le taux appliqué en matière de prêts hypothécaires 1^{er} rang à taux variable est de 2,15% au 31 décembre 2009, comme pour l'ensemble du personnel. Pour les prêts à taux fixe, l'intérêt appliqué est majoré de 0,3 % par rapport au taux de base.

Détention d'actions*Membres du Conseil d'administration*

Par décision du Conseil d'administration du 7 octobre 2002, chacun de ses membres est tenu de posséder au minimum 100 actions BCV.

Au 31 décembre 2009, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de leurs proches détenaient 8569 actions BCV.

Membres de la Direction générale

Au 31 décembre 2009, l'ensemble des membres de la Direction générale et de leurs proches détenaient 8920 actions BCV.

Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2009 (en CHF)

	Olivier Steimer	Jean-Luc Strohm	Stephan A.J. Bachmann	Beth Krasna	Pierre Lamunière	Luc Recordon	Paul-André Sanglard	Total	Rémunération moyenne hors Président
	Président	Vice-président	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre		
Indemnité	420 000	125 000	125 000	95 000	95 000	95 000	95 000	1 050 000	105 000
Jetons		20 250	21 750	20 250	14 250	16 750	19 000	112 250	18 708
Rémunération variable versée en espèces	490 000							490 000	0
Rémunération variable versée en actions									
453 actions à CHF 464.35 ¹⁾	210 351							210 351	0
Autres	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	90 000	10 000
Total	1 150 351	155 250	156 750	125 250	119 250	121 750	124 000	1 952 601	133 708
Exercice précédent								1 940 545	132 542
Charges sociales	221 358	15 386	20 291	13 013	15 621	15 952	12 831	314 452	15 516
Exercice précédent								316 228	14 341

¹⁾ Cours de Bourse moyen entre le 22 et le 26 février 2010.

Rémunérations versées à la Direction générale au titre de l'exercice 2009 (en CHF)

	Total		Pascal Kiener CEO	
	Actions (en unités)		Actions (en unités)	
Rémunération fixe		3 241 702		675 006
Rémunération variable versée en espèces		2 688 000		840 000
Rémunération variable versée en actions: CHF 464.35 ¹⁾ par action	2 485	1 153 910	776	360 336
Actions du plan d'intéressement: plus-value de CHF 211 ²⁾ par action	480	101 280	150	31 650
Stock options (aucun plan n'existe à la BCV)	0	0	0	0
Autres		18 400		6 000
Total	2 965	7 203 292	926	1 912 992
Exercice précédent	2 703	4 963 864		
Actions salaire variable long terme 2007 – 2009 à CHF 472.75 ³⁾ par action	416	196 664	125	59 094
Exercice précédent	0	0		
Total global	3 381	7 399 956	1 051	1 972 086
Exercice précédent	2 703	4 963 864		
Charges sociales		1 296 727		293 563
Exercice précédent		984 996		

¹⁾ Cours de Bourse moyen entre le 22 et le 26 février 2010.

²⁾ Différence entre le prix d'acquisition (CHF 180) et le cours de Bourse du 30 avril 2009 (CHF 391).

³⁾ Cours de Bourse du 5 mars 2010.

Crédits aux organes (en CHF)

	Fonction	Nominal	Couvert	Non couvert	31 / 12 / 09 Exploité
Conseil d'administration					
Olivier Steimer	Président	3 200 000	3 200 000	0	3 200 000
Jean-Luc Strohm	Vice-président	675 000	675 000	0	680 000
Stephan A.J. Bachmann	Membre	0			0
Beth Krasna	Membre	0			0
Pierre Lamunière	Membre	0			0
Luc Recordon	Membre	0			0
Paul-André Sanglard	Membre	0			0
Total		3 875 000	3 875 000	0	3 880 000
Exercice précédent		2 855 000	2 855 000	0	2 855 000
Direction générale					
Total		6 776 000	6 776 000	0	6 680 000
Exercice précédent ¹⁾		3 973 000	3 973 000	0	3 973 000
Céard Haeberli ²⁾	Directeur général	1 880 000	1 880 000	0	1 880 000

¹⁾ Le total de l'exercice précédent comprend les crédits des membres qui ne sont plus en fonction au 31 décembre 2009.

²⁾ Crédit individuel le plus élevé de la Direction générale.

Aucun crédit n'a été accordé à des conditions non conformes à la pratique du marché à des personnes proches (personnes vivant sous le même toit).

Crédits accordés aux sociétés liées aux organes (en CHF)

	Nominal	Couvert	Non couvert	31 / 12 / 09 Exploité
Total	73 725 000	33 400 000	40 325 000	46 887 000

Détention d'actions et d'options au 31 décembre 2009

		31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Conseil d'administration			
Olivier Steimer	Président	7 419	6 739
Jean-Luc Strohm	Vice-président	150	150
Stephan A.J. Bachmann	Membre	600	600
Beth Krasna	Membre	100	100
Pierre Lamunière	Membre	100	0
Luc Recordon	Membre	100	100
Paul-André Sanglard	Membre	100	100
Total		8 569	7 789
Direction générale			
Pascal Kiener	CEO	5 109	3 988
Thomas Paulsen ¹⁾	CFO	921	
Jean-François Schwarz	Entreprises	1 614	2 852
Gérard Haeberli ¹⁾	Private Banking	0	
Markus Gygax	Retail	205	0
Stefan Bichsel ¹⁾	Asset Management & Trading	100	
Aimé Achard	Services	971	521
Total		8 920	7 361

¹⁾ En 2008, pas membres de la Direction générale.

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne détiennent pas d'options au 31 décembre 2009.

13.12.2 Rémunérations et crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Rémunérations versées aux anciens membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2009

Aucune rémunération n'a été versée aux anciens membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2009.

Rémunérations versées aux anciens membres de la Direction générale au titre de l'exercice 2009 (en CHF)

	Actions (en unités)	Total
Rémunération fixe		800 010
Rémunération variable versée en espèces		120 000
Rémunération variable versée en actions: CHF 464.35 par action		
Actions du plan d'intéressement: plus-value de CHF 211 par action	300	63 300
Stock options (aucun plan n'existe à la BCV)		0
Autres		5 400
Total	300	988 710
Actions salaire variable long terme 2007 – 2009	0	0
Charges sociales		292 598

Crédits aux anciens membres des organes

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires, alors que d'anciens membres en fonction avant cette date continuent à bénéficier de conditions préférentielles identiques à celles des collaborateurs et conformes à celles pratiquées sur le marché.

En outre, des crédits pour un montant total de CHF 2 736 000 étaient accordés au 31 décembre 2009 à d'anciens membres de la Direction générale, aux conditions préférentielles des collaborateurs.

13.13 Créances et engagements envers les sociétés liées (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Créances sur la clientèle	31.2	30.5
Créances hypothécaires	12.0	16.6
Immobilisations financières	0.4	5.9
Créances	43.6	53.0
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	3.2	1.0
Autres engagements envers la clientèle	126.4	200.3
Engagements	129.6	201.3

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée. Les opérations effectuées avec ces sociétés sont faites aux conditions du marché.

13.14 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09		31 / 12 / 08	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	1 394.9	9.5	545.0	0.7
Créances résultant de papiers monétaires	23.5	64.2	29.0	66.2
Créances sur les banques	2 437.4	3 031.2	3 827.1	3 888.4
Créances sur la clientèle	4 549.9	991.7	4 544.6	1 005.9
Créances hypothécaires	18 764.4	5.8	17 276.3	6.7
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	226.0	171.2	418.8	188.2
Immobilisations financières	2 243.4	626.9	1 421.6	130.4
Participations non consolidées	80.8		81.8	
Immobilisations corporelles	597.3		607.2	
Valeurs immatérielles	4.6		5.5	
Comptes de régularisation	218.2	1.3	238.2	2.1
Autres actifs	290.8		954.8	
Actifs	30 831.2	4 901.8	29 949.9	5 288.6
Total en %	86.3	13.7	85.0	15.0
Engagements résultant de papiers monétaires	3.7		0.4	
Engagements envers les banques	1 093.3	971.5	1 730.5	604.6
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	9 281.4	560.4	8 028.8	510.3
Autres engagements envers la clientèle	11 549.2	2 014.3	11 645.7	1 416.3
Obligations de caisse	506.8		609.8	
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts	5 080.4	524.7	5 257.6	665.8
Comptes de régularisation	224.7	0.8	256.6	0.7
Autres passifs	402.6	0.1	941.4	
Correctifs de valeurs et provisions	297.3		393.1	
Réserves pour risques bancaires généraux	704.0		704.0	
Capital social	172.1		258.2	
Réserves issues du capital	356.9		354.7	
Propres titres de participation	-7.2		-7.3	
Réserves issues du bénéfice	1 681.0		1 497.0	
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	13.6		12.6	
Bénéfice net total	301.4		357.7	
Passifs	31 661.2	4 071.8	32 040.8	3 197.7
Total en %	88.6	11.4	90.9	9.1

13.15 Répartition des actifs par pays / groupes de pays (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09		31 / 12 / 08	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe	4 362.6	12.2	4 721.6	13.4
<i>Grande-Bretagne</i>	1 007.4	2.8	763.8	2.2
<i>France</i>	652.4	1.8	742.6	2.1
<i>Allemagne</i>	625.3	1.8	1 041.1	3.0
<i>Pays-Bas</i>	414.7	1.2	229.6	0.7
<i>Italie</i>	383.3	1.1	49.9	0.1
<i>Belgique</i>	268.6	0.8	287.5	0.8
<i>Luxembourg</i>	233.6	0.7	666.5	1.9
<i>Autres</i>	777.3	2.2	940.6	2.7
Etats-Unis, Canada	176.0	0.5	101.0	0.3
Amérique latine, Caraïbes	168.0	0.5	172.4	0.5
Asie	135.7	0.4	182.7	0.5
Autres	59.5	0.2	110.9	0.3
Actifs à l'étranger	4 901.8	13.7	5 288.6	15.0
Suisse	30 831.2	86.3	29 949.9	85.0
Actifs	35 733.0	100.0	35 238.5	100.0

13.16 Répartition du bilan par monnaie (en millions de CHF)

		CHF	EUR	USD	Autres	Total
Liquidités		1 340.3	56.3	5.5	2.3	1 404.4
Créances résultant de papiers monétaires		85.7	2.0			87.7
Créances sur les banques		2 667.3	1 990.9	474.6	335.8	5 468.6
Créances sur la clientèle		3 690.5	274.0	1 535.9	41.2	5 541.6
Créances hypothécaires		18 768.8	1.4			18 770.2
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		160.8	146.0	89.4	1.0	397.2
Immobilisations financières		2 745.6	96.9	27.5	0.3	2 870.3
Participations non consolidées		80.8				80.8
Immobilisations corporelles		597.3				597.3
Valeurs immatérielles		4.6				4.6
Comptes de régularisation		218.8	0.6	0.1		219.5
Autres actifs		290.8				290.8
Positions portées à l'actif		30 651.3	2 568.1	2 133.0	380.6	35 733.0
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options		5 750.0	4 433.6	5 377.9	909.8	16 471.3
Actifs	31 / 12 / 09	36 401.3	7 001.7	7 510.9	1 290.4	52 204.3
	31 / 12 / 08	40 450.1	8 495.4	10 560.5	1 306.1	60 812.1
Engagements résultant de papiers monétaires		3.5			0.2	3.7
Engagements envers les banques		621.8	763.2	604.2	75.6	2 064.8
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		9 776.2	65.6			9 841.8
Autres engagements envers la clientèle		9 936.3	1 786.4	1 506.8	334.0	13 563.5
Obligations de caisse		506.8				506.8
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts		5 479.4	98.4	24.8	2.5	5 605.1
Comptes de régularisation		222.6	2.4	0.5		225.5
Autres passifs		402.7				402.7
Correctifs de valeurs et provisions		297.3				297.3
Réserves pour risques bancaires généraux		704.0				704.0
Capital social		172.1				172.1
Réserves issues du capital		356.9				356.9
Propres titres de participation		-7.2				-7.2
Réserves issues du bénéfice		1 681.0				1 681.0
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres		13.6				13.6
Bénéfice net total		301.4				301.4
Positions portées au passif		30 468.4	2 716.0	2 136.3	412.3	35 733.0
Engagements de livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options		6 042.2	4 193.7	5 381.9	855.3	16 473.1
Passifs	31 / 12 / 09	36 510.6	6 909.7	7 518.2	1 267.6	52 206.1
	31 / 12 / 08	40 326.0	8 546.5	10 700.3	1 305.2	60 878.0
Position nette par devise	31 / 12 / 09	- 109.3	92.0	- 7.3	22.8	- 1.8
	31 / 12 / 08	124.1	- 51.1	- 139.8	0.9	- 65.9

14. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

14.1 Instruments financiers dérivés ouverts (en millions de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents	
Swaps	91.4	65.6	3 659.9	54.2	53.1	3 100.1	
Futures			175.0				
Options (OTC)	0.2	0.2	47.6	0.1		190.4	
Instruments de taux	91.6	65.8	3 882.5	54.3	53.1	3 290.5	
Contrats à terme	150.5	155.7	15 314.6				
Swaps combinés d'intérêts et de devises	0.2	0.4	35.9				
Options (OTC)	16.5	16.6	3 007.7				
Devises et métaux précieux	167.2	172.7	18 358.2	0	0	0	
Futures			0.6				
Options (OTC)	35.9	32.7	1 007.7				
Options (exchange traded)	1.9		74.7				
Titres de participation / indices	37.8	32.7	1 083.0	0	0	0	
Total							
	31 / 12 / 09	296.6	271.2	23 323.7	54.3	53.1	3 290.5
	31 / 12 / 08	3 134.1	3 074.3	58 967.1	120.5	22.0	3 013.4

		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents
Récapitulation				
Instruments de négoce		296.6	271.2	23 323.7
Instruments de couverture		54.3	53.1	3 290.5
Total avant impact des contrats de netting	31 / 12 / 09	350.9	324.3	26 614.2
	31 / 12 / 08	3 254.6	3 096.3	61 980.5
Total après impact des contrats de netting	31 / 12 / 09	218.7	192.1	26 614.2
	31 / 12 / 08	816.7	658.4	61 980.5
Variation	absolue	- 598.0	- 466.3	- 35 366.3
	en %	- 73	- 71	- 57

15. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé

15.1 Produits d'intérêts (en millions de CHF)

	2009	2008	absolue	Variation en %
Papiers monétaires	4.3	10.8	-6.5	-60
Banques	35.5	146.3	-110.8	-76
Clientèle	711.7	825.3	-113.6	-14
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	51.2	43.1	8.1	19
Autres produits d'intérêts	31.8	40.8	-9.0	-22
Total	834.5	1 066.3	-231.8	-22

15.2 Charges d'intérêts (en millions de CHF)

Banques	12.3	37.7	-25.4	-67
Clientèle	111.5	289.8	-178.3	-62
Obligations de caisse et emprunts	203.2	234.7	-31.5	-13
Total	327.0	562.2	-235.2	-42

15.3 Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements (en millions de CHF)

Administration de valeurs	39.1	44.9	-5.8	-13
Courtages	71.7	65.8	5.9	9
Produits des émissions	14.3	11.4	2.9	25
Commissions de gestion	36.3	42.8	-6.5	-15
Activités de fonds de placement	106.9	117.6	-10.7	-9
Autres	8.3	16.4	-8.1	-49
Total	276.6	298.9	-22.3	-7

15.4 Commissions sur les autres prestations de service (en millions de CHF)

Trafic des paiements	23.2	22.0	1.2	5
Location de coffres-forts (safes)	2.2	2.3	-0.1	-4
Autres	39.2	38.1	1.1	3
Total ¹⁾	64.6	62.4	2.2	4

¹⁾ A des fins de comparaison, les chiffres 2008 ont été ajustés suite au reclassement de certaines commissions.

15.5 Résultat des opérations de négoce (en millions de CHF)

	2009	2008	absolue	Variation en %
Commerce de devises et métaux précieux	66.0	61.8	4.2	7
Négoce de billets de banque	10.4	7.7	2.7	35
Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés	24.5	-27.5	52.0	-
Charges de commissions de négoce	-2.3	-5.0	-2.7	-54
Total	98.6	37.0	61.6	166

15.6 Charges de personnel (en millions de CHF)

Rémunérations fixes et variables	244.1	239.4	4.7	2
Charges sociales	22.1	21.1	1.0	5
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	31.2	30.5	0.7	2
Autres frais de personnel	19.0	19.3	-0.3	-2
Total	316.4	310.3	6.1	2

15.7 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

Locaux	21.4	20.5	0.9	4
Informatique	77.8	79.7	-1.9	-2
Machines, mobilier, véhicules, etc.	3.9	3.8	0.1	3
Télécommunication et ports	9.9	10.3	-0.4	-4
Communication et publicité	13.7	13.6	0.1	1
Honoraires	9.1	12.4	-3.3	-27
Autres charges d'exploitation	53.4	54.0	-0.6	-1
Total	189.2	194.3	-5.1	-3

15.8 Amortissements sur l'actif immobilisé (en millions de CHF)

Immeubles	13.0	13.2	-0.2	-2
Programmes informatiques	47.4	47.0	0.4	1
Autres investissements	14.7	15.7	-1.0	-6
Participations	3.0	0	3.0	-
Goodwill	0.9	0.9	0	0
Total	79.0	76.8	2.2	3

15.9 Correctifs de valeurs, provisions et pertes (en millions de CHF)

	2009	2008	absolue	Variation en %
Provisions pour risque de crédit ¹⁾	15.3	0	15.3	
Pertes sur crédit	0.2	0	0.2	
Provisions diverses	0.3	8.5	-8.2	-96
Autres pertes	2.2	7.6	-5.4	-71
Total	18.0	16.1	1.9	12

15.10 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

Dissolution de provisions pour risque de crédit ¹⁾	5.9	57.3	-51.4	-90
Dissolution de provisions diverses	4.2	11.3	-7.1	-63
Autres produits exceptionnels	6.8	60.9	-54.1	-89
Total	16.9	129.5	-112.6	-87

¹⁾ Le besoin net de provisions pour risque de crédit pour l'ensemble de l'exercice 2009 représente CHF 9,4 millions; il correspond à la variation nette des correctifs de valeur et provisions pour risque de crédit du tableau 13.10.

15.11 Charges extraordinaires (en millions de CHF)

Autres charges exceptionnelles	0.3	0.8	-0.5	-63
Total	0.3	0.8	-0.5	-63

15.12 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire (en millions de CHF)

	2009		2008	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts	506.7	0.8	498.7	5.4
Résultat des opérations de commissions	318.4	10.2	328.9	11.1
Résultat des opérations de négoce	89.6	9.0	27.1	9.9
Autres résultats ordinaires	40.9		46.8	
Produits	955.6	20.0	901.5	26.4
Charges de personnel	316.4		310.3	
Autres charges d'exploitation	187.8	1.4	193.4	0.9
Charges	504.2	1.4	503.7	0.9

La répartition géographique des produits n'est pas représentative dans la mesure où des activités à l'étranger génèrent des produits en Suisse.

16. Autres informations

16.1 Etat des fonds propres réglementaires (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09 selon Bâle II	31 / 12 / 08 selon Bâle I
Fonds propres de base bruts	3 040.3	
<i>dont capital social</i>	172.1	
<i>dont réserves apparentes</i>	2 854.6	
<i>dont intérêts minoritaires</i>	13.6	
<i>dont instruments novateurs</i>	0	
Éléments à porter en déduction des fonds propres de base:		
déduction réglementaire	- 44.4	
autres éléments (goodwill, participations)	- 45.0	
Fonds propres de base ajustés pris en compte (Tier 1)	2 950.9	2 997.9
Fonds propres complémentaires et supplémentaires	64.2	
Autres déductions à imputer sur les fonds propres complémentaires, supplémentaires ainsi que sur l'ensemble des fonds propres	- 64.2	
Fonds propres pouvant être pris en compte	2 950.9	2 969.0
Fonds propres exigibles		
Risque de crédit	1 100.5	
Actifs sans contrepartie	62.2	
Risque de marché	28.0	
Risque opérationnel	137.7	
Fonds propres exigibles selon BRI	1 328.4	1 463.7
Marge de conservatisme FINMA		
Risque de crédit	224.4	
Actifs sans contrepartie	124.3	
Risque de marché	0	
Risque opérationnel	0	
Fonds propres exigibles selon FINMA	1 677.1	1 649.8
Ratios BRI		
Ratio de fonds propres BRI - Tier 1 capital ratio	17.8%	16.4%
Ratio de fonds propres BRI - Total capital ratio	17.8%	16.2%
Ratios FINMA		
Taux de couverture FINMA	176%	180%
Ratio de fonds propres FINMA - Tier 1 capital ratio	14.1%	-
Ratio de fonds propres FINMA - Total capital ratio	14.1%	-

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche Bâle II IRB de base (foundation) en matière de risque de crédit dans le cadre du calcul de l'adéquation des fonds propres.

Un document informant notamment sur l'adéquation des fonds propres, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris est établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord Bâle II. Il est disponible sur le site de la Banque : www.bcv.ch (relations investisseurs).

16.2 Informations par secteur d'activité

16.2.1 Notice méthodologique

Les résultats par secteur d'activité sont présentés au niveau du Groupe BCV et sont fondés sur les métiers de la Banque.

La **Banque de détail** traite les affaires avec la clientèle des particuliers. Dans ce secteur d'activité sont considérés les clients avec des avoirs totaux jusqu'à CHF 250 000 ou ceux qui ont une exposition en créances hypothécaires jusqu'à CHF 1,2 million.

Le secteur d'activité **Banque des entreprises** englobe les marchés des PME y compris les micro-entreprises, des Grandes entreprises, des collectivités publiques et du Trade Finance.

La **Gestion de fortune** couvre les besoins de la clientèle privée et institutionnelle. Ce secteur inclut également l'activité de Banque dépositaire ainsi que les filiales Banque Piguet & Cie SA, Gérifonds SA et GEP SA.

Le **Trading** comprend la gestion des opérations traitées pour compte propre et pour clients sur les marchés financiers (devises, actions, taux, métaux, options, dérivés et structurés).

Le **Corporate Center** regroupe la Direction générale, les Ressources humaines, la Division Finance et risques (Risk Management, Comptabilité financière, Contrôle de gestion, ALM-Gestion financière, Compliance et Juridique), la Division Gestion crédit (Analyses, Supports et Affaires spéciales) et la Division Services (Direction du système d'information, Processus et organisation, Infrastructures et services généraux, Opérations et Communication) ainsi que certaines activités pour compte propre et les filiales Unicable SA et Initiative Capital SA.

D'une manière générale, les produits bruts y compris les produits à la commission sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Pour les secteurs opérant avec la clientèle, la rubrique «Opérations d'intérêts» correspond à la marge commerciale brute, qui représente l'écart entre le taux client et le taux du franc suisse sur le marché monétaire, compte tenu de la nature et de la durée de l'opération (méthode des taux de cession équivalant aux taux du marché).

Pour le Corporate Center, le produit net d'intérêts contient le résultat de la transformation des échéances, les coûts de financement des immobilisations ainsi que la marge commerciale brute des dossiers traités aux Affaires spéciales.

Le résultat des opérations de négoce sur titres est déterminé par portefeuille, puis affecté au secteur d'activité auquel est rattaché le responsable du portefeuille. Le résultat des opérations de négoce sur devises est attribué au secteur d'activité Trading, qui rétrocède une partie de ces revenus aux autres secteurs d'activité, en fonction du rattachement du client.

Les «Autres produits» sont attribués compte par compte, en fonction de leur nature comptable.

Les charges d'exploitation sont réparties en deux étapes. La première consiste à imputer les charges directes aux secteurs d'activité qui emploient les ressources (personnel, locaux, informatique, etc.). La deuxième étape permet de répartir les charges indirectes ou charges centrales en fonction des prestations fournies aux autres secteurs d'activité.

Dans la rubrique «Pertes sur débiteurs» sont imputées les pertes attendues par secteur d'activité. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur débiteurs est attribué au Corporate Center.

Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur.

Les volumes du bilan et du hors bilan représentent les affaires liées avec la clientèle. De manière générale et selon la même règle définie pour les produits, les volumes d'affaires sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

La délimitation des avoirs administrés est définie dans les Principes d'établissement des comptes consolidés, chiffre 9.9.

Les fonds propres sont alloués en fonction du type d'affaire dans chaque secteur d'activité selon les normes réglementaires (FINMA), à 120%. Le surplus de fonds propres est enregistré au Corporate Center.

	Banque de détail		Banque des entreprises	
	2009	2008	2009	2008
16.2.2 Volumes clientèle par secteur d'activité (en millions de CHF)				
Bilan				
Créances sur la clientèle	102	130	4 336	4 414
Créances hypothécaires	6 183	5 928	7 810	7 132
Avances à la clientèle	6 285	6 058	12 146	11 546
Épargne et placements	6 021	5 441	732	586
Autres engagements	561	611	5 840	5 412
Obligations de caisse	222	249	28	48
Dépôts de la clientèle	6 804	6 301	6 600	6 046
Engagements hors bilan	2	1	2 007	1 788
Avoirs administrés (masse sous gestion) (y compris prises en compte doubles)	7 660	7 135	9 779	8 671
16.2.3 Résultat par secteur d'activité (en millions de CHF)				
Opérations d'intérêts	146.4	148.7	227.0	207.7
Opérations de commissions	51.2	45.3	62.7	62.4
Opérations de négoce	14.2	10.2	6.8	6.3
Autres résultats	2.8	2.7	5.5	5.5
Produit brut bancaire	214.6	206.9	302.0	281.9
Charges de personnel	-49.8	-48.7	-32.1	-31.3
Charges d'exploitation	-54.2	-53.8	-21.3	-21.6
Bénéfice brut	110.6	104.4	248.6	229.0
Amortissements	-22.0	-22.6	-5.0	-4.8
Facturation interne	-24.8	-24.6	-39.9	-39.8
Bénéfice brut après amortissements et facturation interne	63.8	57.2	203.7	184.4
Pertes sur débiteurs ¹⁾	-4.2	-4.3	-42.1	-43.9
Autres pertes et provisions	-1.2	-2.3	-0.1	-0.2
Produits et charges extraordinaires	0	0	0	0
Impôts calculés ²⁾ et intérêts minoritaires	-12.8	-11.1	-35.5	-30.9
Bénéfice net	45.6	39.5	126.0	109.4
16.2.4 Indicateurs				
Fonds propres moyens à 120% ³⁾ (en millions de CHF)	137	309	1 041	853
Ratios de rentabilité (%)				
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	46.7	18.5	19.6	21.6
ROE sur bénéfice net	33.4	12.8	12.1	12.8
Charges / produits ⁴⁾	70.2	72.3	32.5	34.6
Effectif moyen	405	411	194	192

A des fins de comparaison, les données 2008 ont été retraitées essentiellement suite à la resegmentation et aux transferts de clientèle entre la Gestion de fortune et la Banque de détail.

¹⁾ Dans les secteurs d'activité sont imputées les pertes attendues sur débiteurs. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur débiteurs est enregistré au Corporate Center.

Gestion de fortune		Trading		Corporate Center		Groupe BCV	
2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
449	626	0	0	655	381	5 542	5 551
4 524	3 987	0	0	253	236	18 770	17 283
4 973	4 613	0	0	908	617	24 312	22 834
3 084	2 507	0	0	5	5	9 842	8 539
6 454	6 082	330	507	378	450	13 563	13 062
256	311	1	0	0	2	507	610
9 794	8 900	331	507	383	457	23 912	22 211
63	51	0	0	227	272	2 299	2 112
58 377	50 530	0	0	393	430	76 209	66 766
150.6	136.5	-0.1	0.6	-16.4	10.6	507.5	504.1
209.8	234.0	0.9	-0.6	4.0	-1.1	328.6	340.0
13.5	15.1	53.8	37.2	10.3	-31.8	98.6	37.0
3.4	1.3	0	0	29.2	37.3	40.9	46.8
377.3	386.9	54.6	37.2	27.1	15.0	975.6	927.9
-98.6	-96.9	-15.1	-13.8	-120.8	-119.6	-316.4	-310.3
-47.8	-49.4	-13.8	-14.5	-52.1	-55.0	-189.2	-194.3
230.9	240.6	25.7	8.9	-145.8	-159.6	470.0	423.3
-11.2	-12.2	-3.1	-2.9	-37.7	-34.3	-79.0	-76.8
-31.1	-30.9	-0.6	-0.4	96.4	95.7	0	0
188.6	197.5	22.0	5.6	-87.1	-98.2	391.0	346.5
-4.0	-3.7	0	0	-12.3	-6.3	-62.6	-58.2
-0.5	-4.4	0	0	-0.9	-9.2	-2.7	-16.1
0.6	0.8	2.5	11.1	60.8	175.0	63.9	186.9
-41.3	-44.1	-5.4	-3.7	6.0	-13.0	-89.0	-102.8
143.4	146.1	19.1	13.0	-33.5	48.3	300.6	356.3
204	275	67	168	1 715	1 585	3 164	3 190
92.4	71.8	32.7	3.3			12.4	10.9
70.3	53.1	28.3	7.8			9.5	11.2
49.8	48.7	59.7	85.0			59.8	62.6
535	527	64	67	725	752	1 923	1 949

²⁾ Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur.

³⁾ Dès 2009, les fonds propres sont calculés selon les normes Bâle II IRB (en 2008, selon Bâle I).

⁴⁾ Dans le ratio charges / produits par secteur d'activité, les charges correspondent aux charges de personnel, charges d'exploitation, amortissements et facturation interne.

16.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	2005	2006	2007	2008	2009
Produit des intérêts et des escomptes	805.4	855.5	1 024.1	1 023.2	783.3
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	40.1	39.6	40.3	43.1	51.2
Charges d'intérêts	-384.8	-414.4	-559.4	-562.2	-327.0
Résultat des opérations d'intérêts	460.7	480.7	505.0	504.1	507.5
Produit des commissions sur les opérations de crédit ²⁾	33.3	34.2	39.5	51.5	58.9
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements ¹⁾	291.6	336.7	356.0	298.9	276.6
Produit des commissions sur les autres prestations de service ²⁾	66.8	75.2	73.6	62.4	64.6
Charges de commissions ¹⁾	-62.4	-79.3	-84.3	-72.8	-71.5
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	329.3	366.8	384.8	340.0	328.6
Résultat des opérations de négoce ¹⁾	97.0	94.4	73.5	37.0	98.6
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	18.4	26.5	54.4	24.9	14.9
Produit total des participations	3.5	4.6	5.5	5.0	7.8
<i>dont participations prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence</i>	0.8	0.9	0	0	0
<i>dont autres participations non consolidées</i>	2.7	3.7	5.5	5.0	7.8
Résultat des immeubles	9.7	6.8	8.6	12.5	11.2
Autres produits ordinaires	119.1	121.4	56.9	12.2	11.9
Autres charges ordinaires	0	0	-1.2	-7.8	-4.9
Autres résultats ordinaires	150.7	159.3	124.2	46.8	40.9
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	1 037.7	1 101.2	1 087.5	927.9	975.6
Charges de personnel	-364.3	-378.5	-347.8	-310.3	-316.4
Autres charges d'exploitation	-187.7	-186.6	-210.7	-194.3	-189.2
Charges d'exploitation	-552.0	-565.1	-558.5	-504.6	-505.6
Bénéfice brut	485.7	536.1	529.0	423.3	470.0
Amortissements sur l'actif immobilisé	-91.1	-91.1	-85.2	-76.8	-79.0
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-16.0	-7.7	-9.6	-16.1	-18.0
Résultat intermédiaire	378.6	437.3	434.2	330.4	373.0
Produits extraordinaires	211.0	244.2	282.8	129.5	16.9
Charges extraordinaires	-112.5	-123.8	-141.2	-0.8	-0.3
Impôts	-20.3	-23.3	-98.5	-101.4	-88.2
Bénéfice net total	456.8	534.4	477.3	357.7	301.4
Intérêts minoritaires	-2.6	-4.2	-3.9	-1.4	-0.8
Bénéfice net, part du Groupe	454.2	530.2	473.4	356.3	300.6

¹⁾ Suite aux modifications des principes comptables apportées aux comptes 2007, les rubriques correspondantes des exercices précédents ont fait l'objet d'un reclassement.

²⁾ A des fins de comparaison, les chiffres 2008 ont été ajustés suite au reclassement de certaines commissions.

16.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	31 / 12 / 05	31 / 12 / 06	31 / 12 / 07	31 / 12 / 08	31 / 12 / 09
Liquidités	282.3	320.5	353.1	545.7	1 404.4
Créances résultant de papiers monétaires	535.9	711.7	100.1	95.2	87.7
Créances sur les banques	4 780.2	4 644.2	6 364.2	7 715.5	5 468.6
Créances sur la clientèle	5 830.7	5 574.0	5 691.1	5 550.5	5 541.6
Créances hypothécaires	15 854.3	16 485.1	16 788.2	17 283.0	18 770.2
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1 270.1	1 404.6	2 046.0	607.0	397.2
Immobilisations financières	1 612.2	1 586.1	1 589.1	1 552.0	2 870.3
Participations non consolidées	85.0	83.5	81.8	81.8	80.8
Immobilisations corporelles ¹⁾	680.9	653.9	634.8	607.2	597.3
Valeurs immatérielles ¹⁾	17.2	16.6	11.7	5.5	4.6
Comptes de régularisation	210.8	249.6	272.5	240.3	219.5
Autres actifs ²⁾	1 073.7	1 300.8	1 404.3	954.8	290.8
Actifs ²⁾	32 233.3	33 030.6	35 336.9	35 238.5	35 733.0
Engagements résultant de papiers monétaires	1.0	3.3	5.0	0.4	3.7
Engagements envers les banques	2 039.9	2 088.0	2 472.3	2 335.1	2 064.8
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	8 818.2	8 472.7	8 120.1	8 539.1	9 841.8
Autres engagements envers la clientèle	8 831.9	9 963.8	12 432.1	13 062.0	13 563.5
Obligations de caisse	263.1	288.9	404.7	609.8	506.8
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts	6 725.0	6 394.6	6 533.2	5 923.4	5 605.1
Comptes de régularisation	220.3	260.4	368.5	257.3	225.5
Autres passifs ²⁾	660.5	1 091.7	1 205.4	941.4	402.7
Correctifs de valeurs et provisions	1 444.3	1 048.6	570.5	393.1	297.3
Fonds étrangers	29 004.2	29 612.0	32 111.8	32 061.6	32 511.2
Réserves pour risques bancaires généraux	442.0	564.1	704.0	704.0	704.0
Capital social	1 251.9	997.4	537.9	258.2	172.1
Réserves issues du capital	344.1	347.9	352.8	354.7	356.9
Propres titres de participation	-5.3	-7.2	-7.6	-7.3	-7.2
Réserves issues du bénéfice	727.1	968.2	1 145.4	1 497.0	1 681.0
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	12.5	13.8	15.3	12.6	13.6
Bénéfice net total	456.8	534.4	477.3	357.7	301.4
Fonds propres	3 229.1	3 418.6	3 225.1	3 176.9	3 221.8
Passifs ²⁾	32 233.3	33 030.6	35 336.9	35 238.5	35 733.0

¹⁾ Suite aux modifications des directives d'établissement des comptes de la FINMA, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2007, les rubriques correspondantes des exercices précédents ont fait l'objet d'un reclassement.

²⁾ Suite aux modifications des principes comptables apportées aux comptes 2007, les rubriques correspondantes des exercices précédents ont fait l'objet d'un retraitement.

17. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe (pages 57 à 93) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009. Les indications relatives à l'exercice précédent mentionnées dans les comptes consolidés ont été vérifiées par un autre organe de révision.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. En outre, l'audit comprend une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Beresford Caloia

Expert-réviseur

Lausanne, le 9 mars 2010